


COMMUNAUTE DE COMMUNES AMBERT LIVRADOIS FOREZ (Puy-de-Dôme)
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**
SEANCE EN DATE DU 15 octobre 2020
Présents : cf. liste annexe

Secrétaire de séance : Jean-Pierre GENESTIER

Date de la convocation du Conseil de Communauté : 8 octobre 2020

Lieu de convocation du Conseil de Communauté : Salle des Fêtes de Champetières

Présents : 64

Procurations : 9

Votants : 73

- Décision Modificative n°3	approuvé – Pour : 73 Contre : 0 abstentions : 0	Délibération n°1 - Unanimité
- Commission d'Appel d'Offres	approuvé Pour : 73 Contre : 0 abstentions : 0	Délibération n°2 - Unanimité
- Modification des statuts	approuvé – Pour : 73 Contre : 0 abstentions : 0	Délibération n°3 - Unanimité
- Représentation d'ALF dans les associations et sociétés diverses	approuvé – Pour : 73 Contre : 0 abstentions : 0	Délibération n°4 - Unanimité
- Commissions d'ALF	approuvé – Pour : 73 Contre : 0 abstentions : 0	Délibération n°5 - Unanimité
- RH – Modification du tableau des emplois	approuvé – Pour : 73 Contre : 0 abstentions : 0	Délibération n°6 -- Unanimité
- Adhésion pour l'accompagnement à la gestion des agents en inaptitude physique	approuvé – Pour : 73 Contre : 0 abstentions : 0	Délibération n°7 - Unanimité
- Adhésion à la mission relative à l'assistance retraite	approuvé – Pour : 73 Contre : 0 abstentions : 0	Délibération n°8 - Unanimité
- Adhésion au pôle santé du Centre de Gestion de la Fonction publique	approuvé - Pour : 73 Contre : 0 abstentions : 0	Délibération n°9 - Unanimité
- Avenant au Contrat Enfance Jeunesse de la CAF	approuvé – Pour : 73 Contre : 0 abstentions : 0	Délibération n°10 - Unanimité
- Lancement du programme de Chaleur Livradois Forez	approuvé – Pour : 73 Contre : 0 abstentions : 0	Délibération n°11 - Unanimité
- Renouvellement de la démarche TEPOS – Période 2	approuvée - Pour : 73 Contre : 0 abstentions : 0	Délibération n°12 - Unanimité

AR PREFECTURE

063-200070761-20201015-2020_15_10_CR-AU
Regu le 20/10/2020

- Attribution de marché – suivi du programme de l'OPAH- RU approuvé	Pour : 73	Contre : 0	abstentions : 0	Délibération n° 13 – Unanimité
- Travaux de la médiathèque – DSIL et DETR approuvé	Pour : 73	Contre : 0	abstentions : 0	Délibération n° 14 – Unanimité
- Elimination des déchets – rapports d'activité 2019 approuvé	Pour : 73	Contre : 0	abstentions : 0	Délibération n° 15 – Unanimité
- Rapports d'activité su la qualité du SPANC approuvé	Pour : 73	Contre : 0	abstentions : 0	Délibération n° 16 – Unanimité
- Projet de cabine de télémédecine reportée	Pour : 73	Contre : 0	abstentions : 0	Délibération n° 17 – Unanimité

Le procès-verbal de séance rendra compte des débats et des détails des votes lorsque ceux-ci ont été demandés (Extraits des délibérations ci-joint).



~~Le Président
Daniel FORESTIER.~~

Affiché le :

COMMUNAUTE DE COMMUNES AMBERT LIVRADOIS FOREZ (Puy-de-Dôme)**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE****SEANCE EN DATE DU 15 octobre 2020****Présents :** cf. liste annexe**Secrétaire de séance :** Jean-Pierre GENESTIER**Date de la convocation du Conseil de Communauté :** 8 octobre 2020**Lieu de convocation du Conseil de Communauté :** Salle des Fêtes de Champetières.

Délibération n°1

DECISION MODIFICATIVE N°3

M. le Président présente les opérations comptables qui font l'objet de la décision modificative n°3.

Après avoir écouté cet exposé et délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité décide :

- d'approuver la décision modificative n°3 telle que proposée en annexe.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Daniel FORESTIER

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT et de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publiée ou affichée le

15 octobre 2020**I. BUDGET PRINCIPAL**Fonctionnement : - 125 449.90 €Investissement : - 470 €**A-SECTION DE FONCTIONNEMENT****Déficit Global de fonctionnement avant équilibre : - 151 314.90 €****MOUVEMENTS GLOBAUX :****EQUILIBRE :**

-15K€ compte 6042 service SAICULT

-5K€ compte 6042 service MBM

-25K€ compte 60621 service PISCINE

-25K€ compte 611 service CTANCE

-25K€ compte 611 service ENERGI

-20K€ compte 617 service AGRI

-20K€ compte 617 service CTANCE

-10K€ compte 6237 service CTANCE

-2 640 € compte 6256 service ECOLMUS

-3 674, 90 € compte 6256 service ADMIN

Excédent de 151 314.90 €**DETAILS****ADMINISTRATION GENERALE****MODIFICATION TAUX DE CFE 2020**

TAXES	Bases notifiées 2020	Taux	Produits 2020	Variation
CFE (Taux BP2020)	9 729 000 €	27,60%	2 685 204,00 €	
CFE maximum	9 729 000 €	26,63%	2 590 832,70 €	-94 371,30 €
CFE (Taux 2019)	9 729 000 €	26,29%	2 557 754,10 €	-127 449,90 €

- 127 449.90 € compte 73111

Déficit de 127 449.90 € en fonctionnement**INDEMNITES DES ELUS**

- 119 875 € compte 6531 Service RH

+ 133 825 € compte 6531 Service ADMIN

- 8 000 € compte 6533 Service RH

+ 12 650 € compte 6533 Service ADMIN

- 20 000 € compte 6534 Service RH

+ 21 400 € compte 6534 Service ADMIN

Déficit de 20 000 € en fonctionnement

+ 1 638 € compte 63512 Service Log soc Le Brugeron

+ 2 087 € compte 65512 Service Log soc Brousse

Déficit de 3 725 € en fonctionnement

Complément FNGIR 2019

+ 140 € compte 739221 Service ADMIN

Déficit de 140 € en fonctionnement

POLES

Service APN

- 2 000 € compte 70631

+ 2 000 € compte 673

Neutre

B-SECTION D'INVESTISSEMENT

Déficit global d'investissement avant équilibre : - 1 530 €

EQUILIBRE :

Opération 194 : Gîte des Pradeaux

Compte 2313 : - 1 530 €

Excédent de 1 530 €

POLE ECONOMIE

OPERATION 194 – Gîte de Groupe des Pradeaux

+ 14 490 € compte 2313

+ 13 652 € compte 1331 dépenses

Déficit de 28 142 €

OPERATION 267 – Multiple rural La Chaulme

+ 2 000 € compte 2138

Déficit de 2 000 €

OPERATION 275 – Multiple rural Beurrières

+ 510 € au compte 2135

Déficit de 510 €

OPERATION 247 – Auberge La Forie

+ 3 377 € au compte 2135

Déficit de 3 377 €

OPERATION 276 – Multiple rural Le Brugeron

+ 4 950 € au compte 2138

Déficit de 4 950 €

OPERATION 192 – Rénovation du Site des Pradeaux – Les Espaces Extérieurs

- 2 335 € compte 2313

Excédent de 2 335 €

OPERATION 244 – Aérodrome Poyet

- 36 644 € au compte 2113

Excédent de 36 644 €

OPERATION 220 – Petit Matériel EJE

- 2 000 € au compte 2188

+ 470 € au compte 1388

Déficit de 1 530 €

POLE AGRICULTURE FORET

OPERATION 147 – Voirie Forestière Massif de l’Ormet

+ 1 126 € au compte 2315

Déficit de 1 126 €

OPERATION 238 – CEE

- 1 126 € au compte 2313

Excédent de 1 126 €

II. BUDGET GITES D’ENTREPRISES (DM N°3)

OPERATION 101 – Gîtes d’Entreprises Dore l’Eglise

- 8 469 € au compte 2313

OPERATION 102 – Gîtes d’Entreprises de Vertolaye

+ 8 469 € au compte 2138

Neutre

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

n°3

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6042-33 : Achats prestations de services (autres que terrains à aménager)	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60621-413 : Combustibles	25 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-611-833 : Contrats de prestations de services	25 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-611-93 : Contrats de prestations de services	25 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-617-833 : Etudes et recherches	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-617-92 : Etudes et recherches	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6237-833 : Publications	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6256-020 : Missions	3 674.90 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6256-311 : Missions	2 640.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-63512-71 : Taxes foncières	0.00 €	3 725.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	151 314.90 €	3 725.00 €	0.00 €	0.00 €
D-739221-020 : FNGIR	0.00 €	140.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0.00 €	140.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6531-020 : Indemnités	119 875.00 €	133 825.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6533-020 : Cotisations de retraite	8 000.00 €	12 650.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6534-020 : Cotisations de sécurité sociale - part patronale	20 000.00 €	21 400.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	147 875.00 €	167 875.00 €	0.00 €	0.00 €
D-673-414 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-70631-414 : A caractère sportif	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 000.00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 000.00 €
R-73111 : Taxes foncières et d'habitation	0.00 €	0.00 €	127 449.90 €	0.00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0.00 €	0.00 €	127 449.90 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	299 189.90 €	173 740.00 €	127 449.90 €	2 000.00 €
INVESTISSEMENT				
D-1331-194 : GITE DE GROUPE DES PRADEAUX	0.00 €	13 652.00 €	0.00 €	0.00 €
R-1388-220 : PETIT MATERIEL EJE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	470.00 €
TOTAL 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	13 652.00 €	0.00 €	470.00 €
D-2113-244 : AERODROME POYET	36 644.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2135-247 : AUBERGE DE LA FORIE	0.00 €	3 377.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2135-275 : MULTIPLE RURAL BEURIERES	0.00 €	510.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2138-267 : MULTIPLE RURAL LA CHAULME	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2138-276 : MULTIPLE RURAL LE BRUGERON	0.00 €	4 950.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188-220 : PETIT MATERIEL EJE	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	36 644.00 €	12 837.00 €	0.00 €	0.00 €

Code INSEE

Budget Principal CC ALF 40100

DM n°3 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

n°3

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D-2313-192 : RENOVATION DU SITE DES PRADEAUX - LES ESPACES EXTERIEURS	2 335.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-194 : GITE DE GROUPE DES PRADEAUX	1 530.00 €	14 490.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-238 : CEE	1 126.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-147 : VOIRIE FORESTIERE MASSIF DE L ORMET	0.00 €	1 126.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	4 991.00 €	15 616.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	41 635.00 €	42 105.00 €	0.00 €	470.00 €
Total Général		-124 979.90 €		-124 979.90 €

COMMUNAUTE DE COMMUNES AMBERT LIVRADOIS FOREZ (Puy-de-Dôme)**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE****SEANCE EN DATE DU 15 octobre 2020****Présents :** cf. liste annexe**Secrétaire de séance :** Jean-Pierre GENESTIER**Date de la convocation du Conseil de Communauté :** 8 octobre 2020**Lieu de convocation du Conseil de Communauté :** Salle des Fêtes de Champetières.

Délibération n°2

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Vu la démission de son poste de Vice-président de M. MORISON,

Vu la nécessité d'avoir des listes de suppléants et de titulaires complètes,

Vu la délibération n° 21 en date du 7 septembre 2020 ;

M. le Président rappelle que les délégués titulaires à la commission d'Appel d'Offres désignés lors du précédent conseil sont :

Daniel Forestier, Jean Savinel, François Dauphin, Marc Ménager, Didier Liennart, Stéphanie Allègre-Cartier, Les délégués suppléants sont : Guy Gorbinet, Simon Rodier, Valérie Prunier, Georges Morison.

Il propose

- de modifier la liste des titulaires de la manière suivante : Daniel Forestier, Jean Savinel, François Dauphin, Marc Ménager, Didier Liennart, Guy Gorbinet ;
- de compléter la liste des suppléants : Stéphanie Allègre-Cartier, Simon Rodier, Valérie Prunier par Philippe Pinton, et Michel Faversienne.

Après avoir écouté cet exposé et délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité décide :

- de procéder à l'élection des membres tel que proposé.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Daniel FORESTIER

Le Président
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1
du CGCT et de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative,
la présente délibération peut faire l'objet d'un recours,
devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand
dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage,
ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publiée ou affichée le

COMMUNAUTE DE COMMUNES AMBERT LIVRADOIS FOREZ (Puy-de-Dôme)**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE****SEANCE EN DATE DU 15 octobre 2020****Présents** : cf. liste annexe**Secrétaire de séance** : Jean-Pierre GENESTIER**Date de la convocation du Conseil de Communauté** : 8 octobre 2020**Lieu de convocation du Conseil de Communauté** : Salle des Fêtes de Champetières.

Délibération n°3

MODIFICATION DES STATUTS

M. le Président expose :

Vu les statuts de la communauté de communes adoptés en Conseil le 29 octobre 2020 (cf. délibération n°2),

Vu l'arrêté n°20-00355 pris par le Préfet en date du 27 février 2020 ;

Attendu que le transfert de l'abattoir à la communauté de communes est programmé au 1^{er} janvier 2020 ;

Attendu que la préparation du transfert de l'abattoir a pris du retard, compte tenu de l'épisode COVID 19 et que les modalités de gestion ont changé depuis le mois de décembre 2020 avec le passage en régie municipale ;

Attendu que la préparation de ce transfert nécessite :

- 1° de faire un état des lieux du fonctionnement actuel pour y préparer les services communautaires ;
- 2° d'engager une étude avec les usagers pour définir leurs attentes ;
- 3° de pouvoir se fonder sur des exercices budgétaires complets.

Après avoir écouté cet exposé et délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité décide :

- de modifier les statuts afin de repousser au 1er janvier 2022 le transfert de compétence ayant trait à l'abattoir d'Ambert.



Pour extrait conforme,
Le Président,
Daniel FORESTIER

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT et de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publiée ou affichée le

COMMUNAUTE DE COMMUNES AMBERT LIVRADOIS FOREZ (Puy-de-Dôme)**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE****SEANCE EN DATE DU 15 octobre 2020****Présents :** cf. liste annexe**Secrétaire de séance :** Jean-Pierre GENESTIER**Date de la convocation du Conseil de Communauté :** 8 octobre 2020**Lieu de convocation du Conseil de Communauté :** Salle des Fêtes de Champetières.

Délibération n°4

DESIGNATION DES REPRESENTANTS D'ALF AUX ASSOCIATIONS ET SOCIETES DIVERSES

M. le Président expose :

Vu les statuts des associations ou sociétés mentionnées ci-dessous ;

Attendu qu'il appartient au conseil de désigner des représentants dans ces structures ;

Pour certaines représentations, le Bureau proposera la candidature des vice-présidents ou du Président chargés de délégations sur ces thématiques.

Pendant la séance, il est proposé les noms suivants

Associations	Proposition du bureau
CENTRE DE GESTION Fonction Publique Territoriale 63 (1)	Daniel Forestier
GROUPE ACTION LOCALE LEADER (1)	Gérard Cornou
CAUE (1)	Didier Liennart
ADUHME (1)	Christian Heux
COMMISSION SUIVI SITE SANOFI (1)	François Dauphin
NATURA 2000 Sites ALF (1)	Jean Savinel
MONTAGNE MASSIF CENTRAL (1)	Michel Bravard
ASSOCIATION "FROMAGES ET PATRIMOINE" (1)	Simon Rodier
SITES REMARQUABLES DU GOUT (1)	Simon Rodier
ASSOCIATION Passeur de mots (1)	Simon Rodier
CENTRE CULTUREL LE BIEF (3)	Simon Rodier, André Fougère, Bernard Béraud.
CONSEIL ADMINISTRATION COLLEGE SAINT AMANT (1)	Gérard Cornou
CONSEIL ADMINISTRATION COLLEGE OLLIERGUES (1)	Eric Dubourgoux
CONSEIL ADMINISTRATION COLLEGE SAINT ANTHEME (1)	Marc Joubert
CONSEIL ADMINISTRATION CFA AMBERT (1)	Daniel Forestier
CONSEIL ADMINISTRATION COLLEGE JA SENEZE ARLANC (1)	Sylvie Demathieu
CONSEIL ADMINISTRATION COLLEGE AMBERT (1)	Alain Molimard
CONSEIL ADMINISTRATION COLLEGE ST GERMAIN (1)	Yvette Renaudias

CONSEIL ADMINISTRATION COLLEGE CUNLHAT (1)	Didier Liennart
CLIC LIVRADOIS FOREZ (2)	Alain Molimard, Marc Cussac
MISSION LOCALE DU LIVRADOIS FOREZ (1)	Daniel Forestier
MAISON DE L'ALIMENTATION (2)	Valérie Prunier, André Fougère
REFERENT PREVENTION VIOLENCES (1)	Valérie Prunier
CENTRE NATIONAL d'ACTION SOCIALE (CNAS) (1)	Daniel Forestier
RECUP DORE SOLIDAIRE (1)	Marc Ménager
COMMISSION SUIVI DE SITE ISDND POYET (1)	Marc Ménager
PLAN DE PREVENTION DES DECHETS (3)	Marc Ménager, François Dauphin, Dominique Cally
Conseil DE SURVEILLANCE DE L'HOPITAL (1)	Mireille Fonlupt
AUVERGNE ESTIVES	François Dauphin
COMMUNES FORESTIERES DU PUY-DE-DOME	François Dauphin
ADIL 63 (Agence Départementale d'Information sur le Logement 63)	Didier Liennart
AGSGV	Didier Liennart
EPAGE LOIRE LIGNON (2 tit., 2 suppl.)	Tit. : Jean Savinel, Michel Roche ; Suppl : Eric Dubourgnoix, Bernard Beraud.
SCIC Toi et Toits	Didier Liennart

Après avoir écouté cet exposé et délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité décide :

- D'approuver l'élection des représentants d'ALF aux associations et sociétés diverses.



Pour extrait conforme,
Le Président,
Daniel FORESTIER

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT et de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publiée ou affichée le

COMMUNAUTE DE COMMUNES AMBERT LIVRADOIS FOREZ (Puy-de-Dôme)**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE****SEANCE EN DATE DU 15 octobre 2020****Présents :** cf. liste annexe**Secrétaire de séance :** Jean-Pierre GENESTIER**Date de la convocation du Conseil de Communauté :** 8 octobre 2020**Lieu de convocation du Conseil de Communauté :** Salle des Fêtes de Champetières.

Délibération n°5

REPRESENTATIONS DANS LES COMMISSIONS D'ALF

M. le Président présente les délégations des Vice-présidents et la liste des commissions qui y sont attachées.

Un fichier a été mis en ligne afin de faire un premier appel à candidature, et que les conseillers communautaires et municipaux puissent s'inscrire dans la ou les commission(s) qui les intéresse(nt).

Les listes sont présentées et complétées.

Après avoir écouté cet exposé et délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité décide :

- De désigner pour chaque commission, les représentants dont la liste est jointe en annexe.



Pour extrait conforme,
Le Président,
Daniel FORESTIER

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT et de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publiée ou affichée le

COMMISSION "ACTION CULTURELLE ET PATRIMOINE"

NOM	Prénom	Adresse (nom de la rue)	Code postal	Commune	Numéro de téléphone	Élu(e) à la mairie de :	Adresse e-mail
ARTAUD	Claude	19 hameau de Raffiny	63660	ST ROMAIN	0681299563	Saint-Romain	claudartaud@gmail.com
BAUVY	Jeremy	Pradelles	63520	CEILLOUX	0677078122	Ceilloux	jeremy.bauvy@orange.fr
BERAUD	Bernard	L'OLME	63660	LA CHAULME	675084304	La Chaulme	bernard.beraud@nordnet.fr
CHAZELLE	Frédéric	5 Bichelonne	63840	SAILLANT	0607875709	Saillant	cecile.chazelle@laposte.net
DAUPHIN	Pascal	Place de l'Eglise	63590	AUZELLES	0617845286	Auzelles	p-dauphin@dauphin-strategies.com
FACY	Chantal	Terrol	63590	CUNLHAT	0681532767	Cunlhat	chantalfacy@gmail.com
FAURE	Bernard	Le Béal	63220	BEURIERES	0473950345	Beurières	bernard.faure34@wanadoo.fr
FINAND GEORGE	Laurence	Lieu dit Couraille	63220	BEURIERES	0672670579	Beurières	laurence.finand@laposte.net
GUÉNOLÉ	Christian	Le Bourg	63600	BAFFIE	0687522226	Baffie	baffie.christian.gue@gmail.com
GUILLOU	Catherine	Charguelon	63520	DOMAIZE	0665141005	Domaize	catherineguillou.hamon@laposte.net
KLUFTS	Jean-François	Grivel	63600	SAINT MARTIN DES OLMES	0473824598	Saint-Martin-des-Olmes	klufts.jeanfrancois@wanadoo.fr
MOILIER	Agnès	19 chemin de Lachaux	63940	MARSAC-EN-LIVRADOIS	0671962982	Marsac-en-Livradois	agnes.mollier@cc-livradois.fr
MONDIN	Corinne	200 chemin de Nouara	63600	AMBERT	608226594	Ambert	corinne.mondin@orange.fr
MONNIER	Gaétan	14, LD Les MAS	63840	VIVEROLS	0622987348	Viverols	monnier.gaetan@gmail.com
PASCAL	Aurélié	23 Boulevard de l'Europe	63600	AMBERT	0683082424	Ambert	aureliepascal63@orange.fr
PEUDEVIN	mireille	5, les Genettes	63880	OLLIERGUES	669478086	Olliergues	mireille.peudevin@nordnet.fr
SARAGOSA	Andrée	8 Hameau du Genestier	63660	SAINT ROMAIN	0609465322	Saint-Romain	mandrec@orange.fr
SAUVADE	Joëlle	Le bourg	63220	CHAUMONT LE BOURG	0628332624	Chaumont-le-Bourg	jconcordel@ac-clermont.fr
TAISNE	Françoise	Le bourg	63660	LA CHAULME	678912019	La Chaulme	francoise.taisne@orange.fr
KONIRSCH	Hélène	La Sylve Meneyrolles	63600	BAFFIE	680713850	Baffie	heleneh48@gmail.com
EYMERÉ	Patrice	Le Bourg	63590	AUZELLES	664201582	Auzelles	patriceeymere@orange.fr
RAGONNET	Claudine	Le Fourt	63590	LA CHAPELLE AGNON	684036681	La Chapelle-Agnon	claudine.ragonnet@orange.fr

AR PREFECTURE

063-200070761-20201015-2020_15_10_05-DE
Regu le 20/10/2020

COMMISSION "DEVELOPPEMENT DU SPORT"

NOM	Prénom	Adresse (nom de la rue)	Code postal	Commune	Numéro de téléphone	Élu(e) à la mairie de :	Adresse e-mail
BEULATON	Michel	59 avenue des Tuileries	63600	AMBERT	0658814192	Ambert	beulaton.michel@wanadoo.fr
BOSVERT	Armelle	7, LD Coussangettes	63840	VIVEROLS	0680180838	Viverols	bosvert.armelle@orange.fr
CHAUVERGNE	Jean-Léonard	Le Bourg	63840	EGLISOLLES	06.61.12.39.23	Eglisolles	leochauvergne63@gmail.com
DE KIMPE	Thomas	Fougères	63940	MARSAC EN LIVRADOIS	0620904105	Marsac-en-Livradois	thomas.dekimpe@cneap.fr
DEMATHIEU	Sylvie	10 Chemin du Pilou - Capartel	63200	ARLANC	0683179661	Arlanc	pdemathieu@orange.fr
FOUGERE	André	4, rue A. Micolon	63600	AMBERT	0675880330	Ambert	rmyafougere63@gmail.com
FOURT	Didier	Laussedat	63890	GRANDVAL	+33611506013	Grandval	dfourt@outlook.fr

COMMISSION "DEVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE"

NOM	Prénom	Adresse (nom de la rue)	Code postal	Commune	Numéro de téléphone	Élu(e) à la mairie de :	Adresse e-mail
BEULATON	Michel	59 avenue des Tuileries	63600	AMBERT	0658814192	Ambert	beulaton.michel@wanadoo.fr
BICHELONNE	Robert	lieu dit Le Vernet	63840	EGLISOLLES	0670448099	Eglisolles	robertbichelonne@hotmail.fr
BOST	David	582 Chemin de BOISSEYRE	63600	AMBERT	0659762418	Ambert	david.bost@laposte.net
CHAUVERGNE	Jean-Léonard	Le Bourg	63840	EGLISOLLES	06.61.12.39.23	Eglisolles	leochauvergne63@gmail.com
DA COSTA BENTO	José	Puvic	63600	SAINT FERREOL DES COTES	0677768382	Saint-Ferréol-des-Côtes	jisdac_9@hotmail.com
DEMATHIEU	Sylvie	10 chemin du pilou - Capartel	63220	ARLANC	0683179661	Arlanc	pdemathieu@orange.fr
FACY	CHANTAL	Terrol	63590	CUNLHAT	0681532767	Cunlhat	chantalfacy@gmail.com
FOUGERE	André	4 rue A. Micolon	63600	AMBERT	0675880330	Ambert	rmyafougere63@gmail.com
MOILIER	Agnes	19 chemin de Lachaux	63940	MARSAC-EN-LIVRADOIS	0671962982	Marsac-en-Livradois	agnes.moilier@cc-livradois.fr
PASCAL	Aurélie	23 Boulevard de l'Europe	63600	AMBERT	0683082424	Ambert	aureliepascal63@orange.fr
RICHARD	Claire	1, LD La Goutte du Bois	63840	VIVEROLS	0678085552	Viverols	maxime.claire.richard@orange.fr

AR PREFECTURE

063-200070761-20201015-2020_15_10_05-DE
Regu le 20/10/2020

COMMISSION "ENFANCE - JEUNESSE"

NOM	Prénom	Adresse (nom de la rue)	Code postal	Commune	Numéro de téléphone	Élu(e) à la mairie de :	Adresse e-mail
BICHELONNE	Pascale	4, Chemin des Gouttes	63840	VIVEROLS	0603301807	Viverols	pascale.bichelonne@sfr.fr
CALMARD	Thibault	12 Place de la Mairie	63840	SAILLANT	0627859553	Saillant	thibaultcalmard@outlook.fr
CALVE	Marie-Jeanne	Moulin de la Ganille	63590	AUZELLES	0669264913	Auzelles	mariejeannecalve11@gmail.com
CARRET	Yohann	1 La Folléas	63840	SAILLANT	0675985251	Saillant	carretyo63@gmail.com
COCHARD	Carine	Le verdier	63840	EGLISOLLES	0648208633	Eglisolles	carineseguy42@gmail.com
COUBLE	Colette	9, Chemin des Gouttes	63840	VIVEROLS	0676190991	Viverols	tourismefleurs@laposte.net
DEFOSSE DUCHENE	Ingrid	26 rue de la République	63600	AMBERT	0689291331	Ambert	ingrid.defosse@hotmail.fr
FOUGERE	André	4 rue A. Micolon	63600	AMBERT	0675880330	Ambert	rmyafougere63@gmail.com
LANDREAT	Christiane	LA CHAUX	63940	MARSAC EN LIVRADOIS	698976458	Marsac-en-Livradois	christiane.landreat@gmail.com
PEUDEVIN	Mireille	5, les Genettes	63880	OLLIERGUES	669478086	Olliergues	mireille.peudevin@nordnet.fr
PINTON	Philippe	20 route de Valcivières	63600	AMBERT	0650165403	Ambert	philippepinton@orange.fr

COMMISSION "ORGANISATION DE LA COMPÉTENCE "EAU ET ASSAINISSEMENT"

NOM	Prénom	Adresse (nom de la rue)	Code postal	Commune	Numéro de téléphone	Élu(e) à la mairie de :	Adresse e-mail
BATISSON	Christine	Chemin de l'Eglise	63840	EGLISOLLES	0678971238	Eglisolles	christine.batisson@laposte.net
BERTHE	André	le Bourg	63630	FAYET RONAYE	0473721912	Fayet-Ronaye	berthe-andre@orange.fr
CAMPEAUX	Eric	169 boulevard La Fayette	63000	CLERMONT FERRAND	06 08 68 46 34	Baffie	eric.campeaux@sfr.fr
CHAUVET	Louis	le Bourg	63630	FAYET RONAYE	0645492291	Fayet-Ronaye	chauvet.louis@gmx.fr
CHAZOT	Guy	4 Saillantet	63840	SAILLANT	0673070558	Saillant	guychazot@wanadoo.fr
CORNOU	Gerard	Losmont	63890	LE MONESTIER	0650738852	Le Monestier	gerardcornou@orange.fr
DAILHOUX	Éric	15 rue d'Enfer	63590	CUNLHAT	0683629969	Cunlhat	eric.dailhoux@orange.fr
DIBON	Marc	11, LD Coussangettes	63840	VIVEROLS	0688821000	Viverols	pierre.dibon0589@orange.fr
DOUARRE	Patrice	Le Coudert Haut	63480	MARAT	0684008823	Marat	patrice.douarre@orange.fr
DUBOURGNOUX	Eric	le thiaudat	63880	SAINT GERVAIS SOUS MEYMONT	0608302568	Saint-Gervais-sous-Meymont	eric.dubourgnoux@wanadoo.fr
FAURE	Alain	L'Olme	63660	LA CHAULME	0679949675	La Chaulme	alain.faure@nordnet.fr
FORCE	Jacques	2 Boulamoy	63220	ARLANC	0684248063	Arlanc	jackyforce.h@orange.fr
FOURT	Didier	Laussedat	63890	GRANDVAL	+33611506013	Grandval	dfourt@outlook.fr
GARRIER	Maurice	12 Lot Le Chenebier	43500	CRAPONNE/ARZON	0669977324	La Chaulme	paulette.garrier@orange.fr
GUÉNOLÉ	Christian	Le Bourg	63600	BAFFIE	0687522226	Baffie	baffie.christian.gue@gmail.com
HAUTEVILLE	Cyril	17, LD Coussanges	63840	VIVEROLS	0685751745	Viverols	cyril.hauteville@orange.fr
HAUVILLE	Véronique	4 rue Saint-Blaise	63630	SAINT BONNET LE BOURG	0680147240	Saint-Bonnet-le-Bourg	veronique@hauville.eu
JOUBERT	Marc	9, Lotissement l'Orée de l'Auvergne	63840	VIVEROLS	0640277094	Viverols	marc.joubert55@orange.fr
JOUBERT	Marc	9, Lotissement l'Orée de l'Auvergne	63840	VIVEROLS	0640277094	Viverols	marc.joubert55@orange.fr
LANDREAT	Christiane	La Chaux	63940	MARSAC EN LIVRADOIS	06 98 97 64 58	Marsac-en-Livradois	christiane.landreat@gmail.com
NUNES	Marie-Laure	Les Boissières	63590	AUZELLES	0682342157	Auzelles	marielaure.nunes@orange.fr
PLANAT	Gilles	Chez Le Prêtre	63480	SAINT PIERRE LA BOURLHONNE	0675073647	Saint-Pierre-la-Bourlhonne	planat.gilles63@gmail.com
POURRAT	Martine	14 Place de l'Eglise	63630	SAINT BONNET LE BOURG	608242469	Saint-Bonnet-le-Bourg	martine.pourrat0811@gmail.com
SEGUIN	Dominique	L'Estival	63220	MEDEYROLLES	0662081876	Médeyrolles	papydom63@outlook.fr
TIXIER	Monique	Le Vernet06205139885	63840	EGLISOLLES	0620513985	Eglisolles	monique.tixier0598@orange.fr
TIXIER	Monique	Le Vernet	63840	EGLISOLLES	0620513985	Eglisolles	monique.tixier0598@orange.fr
VIALARD	Jean-Luc		63840	EGLISOLLES	06.88.87.21.04	Eglisolles	jean-luc.viallard@orange.fr
GALAND	Jean-Pierre	12 Fouilloux	63220	ARLANC	04 73 95 04 32	Arlanc	jeanpierregaland@orange.fr
FOUGEROUSE	Julien	16 hameau de Besse	63660	SAINT-ROMAIN	0607662172	Saint-Romain	fougerouse.julien@orange.fr
CHANTELAUZE	Alain	Chemin de la Boule	63600	LA FORIE	06.10.99.87.63	La Forie	mairie.la-forie@wanadoo.fr
RAGONNET	Claudine	Le Fourt	63590	LA CHAPELLE AGNON	684036681	La Chapelle-Agnon	claudine.ragonnet@orange.fr

COMMISSION "GESTION DES DECHETS"

NOM	Prénom	Adresse (nom de la rue)	Code postal	Commune	Numéro de téléphone	Élu(e) à la mairie de :	Adresse e-mail
BATISSON	Christine	Chemin de L'Eglise	63840	EGLISOLLES	0678971238	Eglisolles	christine.batisson@laposte.net
BEULATON	Michel	59 avenue des Tuileries	63600	AMBERT	0658814192	Ambert	beulaton.michel@wanadoo.fr
BERTHE	André	le Bourg	63630	FAYET RONAYE	0473721912	Fayet-Ronaye	berthe-andre@orange.fr
BOST	David	582 Chemin de Boisseyre	63600	AMBERT	0659762418	Ambert	david.bost@laposte.net
BOUARD	Philippe	Grivel	63600	SAINT MARTIN DES OLMES	0607579120	Saint-Martin-des-Olmes	phbouard@wanadoo.fr
CHARTOIRE	Mireille	Colangettes	63600	CHAMPETIERES	630629279	Champétières	pascachartoire@orange.fr
CHAVET	Louis	le Bourg	63630	FAYET RONAYE	0645492291	Fayet-Ronaye	chavet.louis@gmx.fr
CORNOU	Gérard	Losmont	63890	LE MONESTIER	0650738852	Le Monestier	gerardcornou@orange.fr
DA COSTA BENTO	José	Puvic	63600	SAINT FERREOL DES COTES	0677768382	Saint-Ferréol-des-Côtes	jisdac_9@hotmail.com
FONTBONNE	Anne marie	Roussy	63590	CUNLHAT	0607763887	Cunhat	fontbonne.anne-marie@orange.fr
LUCHINO	Albert	768 route des Perriers de Valeyre	63600	AMBERT	0680656622	Ambert	albert63@orange.fr
MONNIER	Gaétan	14, LD Les Mas	63840	VIVEROLS	0622987348	Viverols	monnier.gaetan@gmail.com
RAYNAUD	Jérôme	Lachaux	63940	MARSAC EN LIVRADOIS	0668102505	Marsac-en-Livradois	jeromeraynaud38@gmail.com
ROMEUF	Corinne	5 rue Saint Joseph	63600	AMBERT	0683428704	Ambert	romeufcorinne58@gmail.com
SEVENIER	Yves	277 rue de Maliscot	63630	SAINT BONNET LE BOURG	661555622	Saint-Bonnet-le-Bourg	y.sevenier@gmail.com
TERME	Christine	la Ribeyre	63600	ST FERREOL DES COTES	0631431217	Saint-Ferréol-des-Côtes	chris.term@orange.fr
VERNET	Pierre-Olivier	710 Chemin de la Croix du Buisson	63600	AMBERT	0688074268	Ambert	pierrot.ras@gmail.com
MAGAUD	Daniel	Les Plaines	63630	SAINT BONNET LE BOURG	620764082	Saint-Bonnet-le-Bourg	daniel.magaud@sfr.fr
RAGONNET	Claudine	Le Fourt	63590	LA CHAPELLE AGNON	684036681	La Chapelle-Agnon	claudine.ragonnet@orange.fr

AR PREFECTURE

063-200070761-20201015-2020_15_10_05-DE
Regu le 20/10/2020

COMMISSION "MOBILITÉS TERRITORIALES"

NOM	Prénom	Adresse (nom de la rue)	Code postal	Commune	Numéro de téléphone	Élu(e) à la mairie de :	Adresse e-mail
FORCE	Jacques	2 Boulamoy	63220	ARLANC	0684248063	Arlanc	jackyforce.h@orange.fr
HERNANDEZ	Jean-Marie	Le Bourg	63600	SAINT JUST	0649242795	Saint-Just	hernandezjean-marie@orange.fr
CALVE	Marie-Jeanne	Moulin de la Ganille	63590	AUZELLES	0669264913	Auzelles	mariejeannecalve11@gmail.com
FABRY	Régine	lieudit Fougère	63990	JOB	0670187370 / 0473824319	Job	reginefabry@orange.fr
ROMEUF	Corinne	5 rue saint Joseph	63600	AMBERT	0683428704	Ambert	romeufcorinne58@gmail.com
TIXIER	Monique	Le vernet	63840	EGLISOLLES	0620513985	Eglisolles	monique.tixier0598@orange.fr
JOUBERT	Marc	9, Lotissement l'Orée de l'Auvergne	63840	VIVEROLS	0640277094	Viverols	marc.joubert55@orange.fr
FONLUPT	Mireille	16 bis rue de Saint Pardoux	63600	AMBERT	0635312505	Thiolières	mireillefonlupt@gmail.com

AR PREFECTURE

063-200070761-20201015-2020_15_10_05-DE
Regu le 20/10/2020

COMMISSIONS "SOINS ET SANTÉ"

NOM	Prénom	Adresse (nom de la rue)	Code postal	Commune	Numéro de téléphone	Élu(e) à la mairie de :	Adresse e-mail
BATISSON	Christine	Chemin de l'Eglise	63840	EGLISOLLES	0678971238	Eglisolles	christine.batisson@laposte.net
BERTHE	Annick	Le Bourg	63630	FAYET RONAYE	0647691609	Fayet-Ronaye	berthe-andre@orange.fr
BOSVERT	Armelle	7, LD Coussangettes	63840	VIVEROLS	0680180838	Viverols	bosvert.armelle@orange.fr
BOUARD	PHILIPPE	Grivel	63600	SAINT MARTIN DES OLMES	0607579120	Saint-Martin-des-Olmes	phbouard@wanadoo.fr
CALMARD	Thibault	12 Place de la Mairie	63840	SAILLANT	0627859553	Saillant	thibaultcalmard@outlook.fr
CHARTOIRE	Mireille	Collangettes	63600	CHAMPETIERES	630629279	Champétières	pascachartoire@orange.fr
CLADIERE	Leon	36 route de beurrieres	63220	ARLANC	0686922085	Arlanc	cladiereleon@orange.fr
DEFOSSE DUCHENE	Ingrid	26 rue de la république	63600	AMBERT	0689291331	Ambert	ingrid.defosse@hotmail.fr
DELAYRE	Christophe	75 Rue de Cours	63220	ARLANC	06.64.37.86.71	Arlanc	christophe63220.delayre@gmail.com
DEMATHEIU	Sylvie	10 chemin du pilou - Capartel	63220	ARLANC	0683179661	Arlanc	pdemathieu@orange.fr
DESGEORGES	Chantal	Chemin de Malbarot	63630	ST GERMAIN I ' HERM	0681056330	Saint-Germain-l'Herm	chantal.mery-desgeorges@wanadoo.fr
FABRY	Régine	lieudit FOUGERE	63990	JOB	Mob: 0670187370 Fixe: 0473824319	Job	reginefabry@orange.fr
FAUCHER	Véronique	10 avenue des Croves du Mas	63600	AMBERT	0632954927	Ambert	vero.faucher@orange.fr
FAVIER	Bernadette	Route Nationale	63220	ARLANC	0682970774	Arlanc	mb.favier@orange.fr
FINAND GEORGE	Laurence	Lieu dit Couraille	63220	BEURIERES	0672670579	Beurières	laurence.finand@laposte.net
FOUGERE	André	4rue A. Micolon	63600	AMBERT	0675880330	Ambert	rmyafougere63@gmail.com
GORBINET	GUY	7 IMPASSE CLAUDIUS PENEL	63600	AMBERT	0669146422	Ambert	gorbinet@gmail.com
GUÉNOLÉ	Christian	Le Bourg	63600	BAFFIE	0687522226	Baffie	baffie.christian.gue@gmail.com
GUILLOU	Catherine	Charguelon	63520	DOMAIZE	0665141005	Domaize	catherineguillou.hamon@laposte.net
RIGAUD	Isabelle	Riols	63940	MARSAC EN LIVRADOIS	0789529964	Marsac-en-Livradois	laurent.rigaud@orange.fr
JOUBERT	Marc	9, Lotissement l'Orée de l'Auvergne	63840	VIVEROLS	0640277094	Viverols	marc.joubert55@orange.fr
LANDREAT	Christiane	LA CHAUX	63940	MARSAC EN LIVRADOIS	698976458	Marsac-en-Livradois	christiane.landreat@gmail.com
PORTE	Marion	9, Rue de la salerie	63600	AMBERT	0686479162	Marsac-en-Livradois	marion-13-13@hotmail.fr
RIGOTTI	Sylvie	Chalendrat	63590	CUNLHAT	0635387109	Cunlhat	rigotti.sylvieveronique@gmail.com
ROURE	Françoise	6 La Valette	63840	SAILLANT	0615121622	Saillant	jeanclaude.roure@neuf.fr
SOULIER	Véronique	l'Episse	63220	ARLANC	0681845681	Arlanc	veronique.soulier0239@orange.fr
FONLUPT	Mireille	16 bis rue de Saint Pardoux	63600	AMBERT	0635312505	Thiolières	mireillefonlupt@gmail.com
EYMERÉ	Patrice	Le Bourg	63590	AUZELLES	664201582	Auzelles	patriceeymere@orange.fr

COMMISSION "SOLIDARITÉ SOCIALE"

NOM	Prénom	Adresse (nom de la rue)	Code postal	Commune	Numéro de téléphone	Élu(e) à la mairie de :	Adresse e-mail
BATISSON	Christine	Chemin de l'Eglise	63840	EGLISOLLES	0678971238	Eglisolles	christine.batisson@laposte.net
CHARTOIRE	Mireille	Collangettes	63600	CHAMPETIERES	630629279	Champétières	pascachartoire@orange.fr
CHASSAING	Joëlle	Le Mas	63940	MARSAC EN LIVRADOIS	0770053383	Marsac-en-Livradois	chassaing.joelle@gmail.com
FAUCHER	Véronique	10 avenue des Croves du Mas	63600	AMBERT	0632954927	Ambert	vero.faucher@orange.fr
FAURE	Bernard	Le Béal	63220	BEURIERES	0473950345	Beurières	bernard.faure34@wanadoo.fr
FOUGERE	André	4 rue A. Micolon	63600	AMBERT	0675880330	Ambert	rmyafougere63@gmail.com
LANDREAT	Christiane	La Chaux	63940	MARSAC EN LIVRADOIS	698976458	Marsac-en-Livradois	christiane.landreat@gmail.com
MOLIMARD	Alain	Fougères	63940	MARSAC EN LIVRADOIS	0615640680	Marsac-en-Livradois	molimard.alain@orange.fr
RIGAUD	Isabelle	Riols	63940	MARSAC EN LIVRADOIS	0789529964	Marsac-en-Livradois	laurent.rigaud@orange.fr
TIXIER	Monique	Le Vernet	63840	EGLISOLLES	0620513985	Eglisolles	monique.tixier0598@orange.fr

COMMISSION "PROJET DE TERRITOIRE"

NOM	Prénom	Adresse (nom de la rue)	Code postal	Commune	Numéro de téléphone	Élu(e) à la mairie de :	Adresse e-mail
BAUVY	Jérémy	Pradelles	63520	CEILLOUX	0677078122	Ceilloux	jeremy.bauvy@orange.fr
BRAVARD	Michel	La Fayolle	63220	MEDEYROLLES	0641273358 / 0473953130	Médéyrolles	bravard-michel@orange.fr
CALVE	Marie-Jeanne	Moulin de la Ganille	63590	AUZELLES	0669264913	Auzelles	mariejeannecalve11@gmail.com
CHARDON	Pierre	Maisonneuve	63990	JOB	0677982657	Job	pchardon.r@gmail.com
CORNOU	Gérard	Losmont	63890	LE MONESTIER	0650738852	Le Monestier	gerardcornou@orange.fr
DUPARC-DINOUIARD	Florence	12 rue de la Gravière	63940	MARSAC EN LIVRADOIS	0660758124	Marsac-en-Livradois	florence.duparc@cc-livradois.fr
FACY	Chantal	Terrol	63590	CUNLHAT	0681532767	Cunlhat	chantalfacy@gmail.com
FORCE	Jacques	2 Boulamoy	63220	ARLANC	0684248063	Arlanc	jackyforce.h@orange.fr
GORBINET	Guy	7 Impasse Claudius Penel	63600	AMBERT	0669146422	Ambert	gorbinet@gmail.com
JOUBERT	Marc	9, Lotissement l'Orée de l'Auvergne	63840	VIVEROLS	0640277094	Viverols	marc.joubert55@orange.fr
RIGOTTI	Sylvie	Chalendrat	63590	CUNLHAT	0635387109	Cunlhat	rigotti.sylvieveronique@gmail.com
SAUVADET	Guy	la Bessière	63980	AIX LA FAYETTE	0680233039	Aix-la-Fayette	guysauvadet@laposte.net

COMMISSION "TOURISME ET MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC"

NOM	Prénom	Adresse (nom de la rue)	Code postal	Commune	Numéro de téléphone	Élu(e) à la mairie de :	Adresse e-mail
ARTAUD	Claude	19 hameau de Raffiny	63660	ST ROMAIN	0681299563	Saint-Romain	claudartaud@gmail.com
BERAUD	Bernard	L'olme	63660	LA CHAULME	675084304	La Chaulme	bernard.beraud@nordnet.fr
BRAVARD	Michel	La Fayolle	63220	MEDEYROLLES	0641273358 / 0473953130	Médeyrolles	bravard-michel@orange.fr
CHARTOIRE	Mireille	Collangettes	63600	CHAMPETIERES	630629279	Champétières	pascachartoire@orange.fr
HAZELLE	Frédéric	5 Bichelonne	63840	SAILLANT	0607875709	Saillant	cecile.chazelle@laposte.net
COCHARD	Carine	Le verdier	63840	EGLISOLLES	0648208633	Eglisolles	carineseguy42@gmail.com
DESGEORGES	Chantal	Chemin de Malbarot	63630	ST GERMAIN I ' HERM	0681056330	Saint-Germain-l'Herm	chantal.mery-desgeorges@wanadoo.fr
DIBON	Marc	11, LD Coussangettes	63840	VIVEROLS	0688821000	Viverols	pierre.dibon0589@orange.fr
FACY	Chantal	Terrol	63590	CUNLHAT	0681532767	Cunlhat	chantalfacy@gmail.com
GORBINET	Guy	7 impasse Claudius Penel	63600	AMBERT	0669146422	Ambert	gorbinet@gmail.com
GUÉNOLÉ	Christian	Le Bourg	63600	BAFFIE	0687522226	Baffie	baffie.christian.gue@gmail.com
GUILLOU	Catherine	Charguelon	63520	DOMAIZE	0665141005	Domaize	catherineguillou.hamon@laposte.net
HAUTEVILLE	Cyril	17, LD Coussanges	63840	VIVEROLS	0685751745	Viverols	cyril.hauteville@orange.fr
HEUX	Christian	Labat	63980	ECHANDELYS	684301580	Echandelys	christian-heux@wanadoo.fr
HORTALA	Danièle	17 Route de Fangody	63840	SAILLANT	0683687877	Saillant	d.hortala@orange.fr
MOLIMARD	Alain	Fougères	63940	MARSAC EN LIVRADOIS	0615640680	Marsac-en-Livradois	molimard.alain@orange.fr
MONDIN	Corinne	200 chemin de Nouara	63600	AMBERT	608226594	Ambert	corinne.mondin@orange.fr
NOURRISSON	Christine	137, chemin du Grand Vimal	63600	AMBERT	0680100304	Ambert	kinou.nourrisson@orange.fr
TAISNE	Françoise	le Bourg	63660	LA CHAULME	678912019	La Chaulme	francoise.taisne@orange.fr
TERME	Christine	la Ribeyre	63600	ST FERREOL DES COTES	0631431217	Saint-Ferréol-des-Côtes	chris.term@orange.fr
TIXIER	Monique	Le Vernet	63840	EGLISOLLES	0620513985	Eglisolles	monique.tixier0598@orange.fr
MICHEL	Didier	La Richarde	63480	Saint Pierre la Bourlhonne	+33 6 11 95 83 73	Saint-Pierre-la-Bourlhonne	didiermichel@free.fr

COMMISSION "TRAVAUX ET GESTION DU PATRIMOINE"

NOM	Prénom	Adresse (nom de la rue)	Code postal	Commune	Numéro de téléphone	Élu(e) à la mairie de :	Adresse e-mail
ARTAUD	Claude	19 hameau de Raffiny	63660	ST ROMAIN	0681299563	Saint-Romain	claudartaud@gmail.com
BAUVY	Jérémy	Pradelles	63520	CEILLOUX	0677078122	Ceilloux	jeremy.bauvy@orange.fr
BOST	David	582 Chemin de Boisseyre	63600	AMBERT	0659762418	Ambert	david.bost@laposte.net
CHAUVE	Robert	2, LD La Gaillarderie	63840	VIVEROLS	0617565743	Viverols	sylvaineetrobert@hotmail.fr
CLADIERE	Léon	36 route de Beurières	63220	ARLANC	0686922085	Arlanc	cladiereleon@orange.fr
DEMATHEU	Sylvie	10 chemin du Pialou	63200	ARLANC	0683179661	Arlanc	pdemathieu@orange.fr
FACY	Chantal	Terrol	63590	CUNLHAT	0681532767	Cunlhat	chantalfacy@gmail.com
FAVERSIENNE	Michel	La Pouille	63600	VALCIVIERES	0676654620	Valcivière	faversienne.michel@orange.fr
GUÉNOLÉ	Christian	Le Bourg	63600	BAFFIE	0687522226	Baffie	baffie.christian.gue@gmail.com
HERNANDEZ	Jean-Marie	Le Bourg	63600	SAINT JUST	0649242795	Saint-Just	hernandezjean-marie@orange.fr
HORTALA	Danièle	17 Route de Fangody	63840	SAILLANT	0683687877	Saillant	d.hortala@orange.fr
KLUFTS	Jean-François	Grivel	63600	SAINT MARTIN DES OLMES	0473824598	Saint-Martin-des-Olmes	klufts.jeanfrancois@wanadoo.fr
MAITRIAS	Didier	Paillanges	63840	EGLISOLLES	06.73.92.60.18	Eglisolles	maitrias.didier@orange.fr
MIOLANE	Vincent	77 Avenue de la Gerle	63600	AMBERT	0682183243	Ambert	vincent.miolane@wanadoo.fr
MOILIER	Agnès	19 chemin de Lachaux	63940	MARSAC-EN-LIVRADOIS	0671962982	Marsac-en-Livradois	agnes.moilier@cc-livradois.fr
MOLIMARD	Alain	Fougères	63940	MARSAC-EN-LIVRADOIS	0615640680	Marsac-en-Livradois	molimard.alain@orange.fr
PICARD	Eric	Coussangettes	63840	VIVEROLS	0684303613	Viverols	eric.picard0101@orange.fr
RIGOTTI	Sylvie	Chalendrat	63590	CUNLHAT	0635387109	Cunlhat	rigotti.sylvieveronique@gmail.com
SAUVADET	Guy	La Bessiere	63980	AIX LA FAYETTE	0680233039	Aix-la-Fayette	guysauvadet@laposte.net
SEPTIER	Loïck	Granges	63840	EGLISOLLES	06.79.14.87.83	Eglisolles	loickseptier@gmail.com
KONIRSCH	Hélène	La Sylve Meneyrolles	63600	BAFFIE	680713850	Baffie	heleneh48@gmail.com

COMMISSION "AGRICULTURE"

NOM	Prénom	Adresse (nom de la rue)	Code postal	Commune	Numéro de téléphone	Élu(e) à la mairie de :	Adresse e-mail
BAYLE	Jean-François	La Chabrerie	63880	LE BRUGERON	0671390615	Le Brugeron	bayle.jean-francois@orange.fr
BERAUD	Hervé	La Fayette	63840	EGLISOLLES	06.30.52.33.41	Eglisolles	herve.beraud@orange.fr
CARRET	Yohann	1 La Folléas	63840	SAILLANT	0675985251	Saillant	carretyo63@gmail.com
CARRET	Yvan	22 Lissonnat	63840	SAILLANT	0672902141	Saillant	yvan.carret@wanadoo.fr
CHARLET	Marc Alain	1 hameau la Thiolière	63660	SAINT ROMAIN	0674867666	Saint-Romain	nicolecharlet59@orange.fr
CHAUVE	Robert	2, LD La Gaillarderie	63840	VIVEROLS	0617565743	Viverols	sylvaineetrobert@hotmail.fr
DELAIR	Alain	Le Genilhat	63480	MARAT	0685666635	Marat	alain.delair63@orange.fr
DURET	Muriel	Lieu dit Le Mas	63940	MARSAC EN LIVRADOIS	0601215076	Marsac-en-Livradois	muriel.duret@outlook.fr
FAURE	Alain	L'Olme	63660	LA CHAULME	0679949675	La Chaulme	alain.faure@nordnet.fr
FONTBONNE	Anne Marie	Roussy	63590	CUNLHAT	0607763887	Cunhat	fontbonne.anne-marie@orange.fr
FORCE	Jacques	2 Boulamoy	63220	ARLANC	0684248063	Arlanc	jackyforce.h@orange.fr
GACHON	Fabienne	Peyre Couche	63590	LA CHAPELLE AGNON	0665769306	La Chapelle-Agnon	gachonfabienne@gmail.com
PICARD	Eric	Coussangettes	63840	VIVEROLS	0684303613	Viverols	eric.picard0101@orange.fr
PORTENEUVE	Fabien	8, LD Le Moulinet	63840	VIVEROLS	0672978686	Viverols	f.porteneuve@laposte.net
RIGOTTI	Sylvie	Chalendrat	63590	CUNLHAT	0635387109	Cunhat	rigotti.sylvieveronique@gmail.com
VERNET	Thierry	Le Bourg	63600	CHAMPETIERES	0614648949	Champétières	vernetthierry@neuf.fr
MICHEL	Didier	La Richarde	63480	SAINT PIERRE LA BOURLHONNE	+33 6 11 95 83 73	Saint-Pierre-la-Bourlhonne	didiermichel@free.fr
CHARFOULET	Jean Luc	Le Mas	63590	AUZELLES	0621380402	Auzelles	gaec.charfoulet@gmail.com
MORDIER	Pierre	Neuville	63590	AUZELLES	0687684704	Auzelles	piemordier@laposte.net

COMMISSION "FORET, FILIERE BOIS, ET VOIRIE FORESTIERE"

NOM	Prénom	Adresse (nom de la rue)	Code postal	Commune	Numéro de téléphone	Élu(e) à la mairie de :	Adresse e-mail
BAYLE	Jean-Luc	LA RIMELLA	63940	MARSAC EN LIVRADOIS	660829339	Marsac-en-Livradois	bayle_jean-luc@orange.fr
BAYLE	Jean-François	LA CHABRERIE	63880	LE BRUGERON	0671390615	Le Brugeron	bayle.jean-francois@orange.fr
BERAUD	Hervé	La Fayette	63840	EGLISOLLES	06.30.52.33.41	Eglisolles	herve.beraud@orange.fr
BERNARD	J.Jacques	Jean Moulin	63600	AMBERT	0643404898	Valcivières	jean-jacques.bernard0606@orange.fr
BERNARD	J.Jacques	Jean Moulin	63600	AMBERT	0643404898	Valcivières	jean-jacques.bernard0606@orange.fr
BICHELONNE	Robert	lieu dit Le Vernet	63840	EGLISOLLES	0670448099	Eglisolles	robertbichelonne@hotmail.fr
BOST	David	582 Chemin de BOISSEYRE	63600	AMBERT	0659762418	Ambert	david.bost@laposte.net
BREUIL	Gérard	Molhac	63840	EGLISOLLES	06.17.71.05.49 et 04.73.95.44.36	Eglisolles	eglisolles.mairie@wanadoo.fr
CALMARD	Thibault	12 Place de la Mairie	63840	SAILLANT	0627859553	Saillant	thibaultcalmard@outlook.fr
CAMPEAUX	Eric	169 boulevard La Fayette	63000	CLERMONT FERRAND	608684634	Baffie	eric.campeaux@sfr.fr
CARRET	Yohann	1 La Folléas	63840	SAILLANT	0675985251	Saillant	carretyo63@gmail.com
CHARDON	Pierre	Maisonneuve	63990	JOB	0677982657	Job	pchardon.r@gmail.com
CHAUVE	Robert	2, LD La Gaillarderie	63840	VIVEROLS	0617565743	Viverols	sylvaineetrobert@hotmail.fr
CORNOU	Gerard	Losmont	63890	LE MONESTIER	0650738852	Le Monestier	gerardcornou@orange.fr
DAILHOX	Eric	15 rue d'Enfer	63590	CUNLHAT	0683629969	Cunhat	eric.dailhoux@orange.fr
DELAIR	Alain	Le Genilhat	63480	MARAT	0685666635	Marat	alain.delair63@orange.fr
FAURE	Alain	L'Olme	63660	LA CHAULME	0679949675	La Chaulme	alain.faure@nordnet.fr
FORCE	Jacques	2 Boulamoy	63220	ARLANC	0684248063	Arlanc	jackyforce.h@orange.fr
FOURT	Didier	Laussedat	63890	GRANDVAL	+33611506013	Grandval	dfourt@outlook.fr
PICARD	Eric	Coussangettes	63840	VIVEROLS	0684303613	Viverols	eric.picard0101@orange.fr
PORTENEUVE	Fabien	8, LD Le Moulinet	63840	VIVEROLS	0672978686	Viverols	f.porteneuve@laposte.net
SEYCHAL	Jean-Luc	le Bourg	63120	SERMENTIZON	671252596	Saint-Pierre-la-Bourlhonne	jeanlucsey@orange.fr
TOURLONIAS	Elie	La Tarsanne	63480	VERTOLAYE	+33631896447	Vertolaye	etourlonias@yahoo.fr
VARAGNAT	Christophe	Le Bourg	63840	EGLISOLLES	06.84.38.68.08	Eglisolles	christophe.varagnat@orange.fr
VERNET	Thierry	Le Bourg	63600	CHAMPETIERES	0614648949	Champétières	vernetthierry@neuf.fr
SOYER	Dominique	le bourg	63590	LA CHAPELLE AGNON	668474384	La Chapelle-Agnon	d.soyer@animagie.fr
CHARFOULET	Jean Luc	Le Mas	63590	AUZELLES	0621380402	Auzelles	gaec.charfoulet@gmail.com
MORDIER	Pierre	Neuville	63590	AUZELLES	0687684704	Auzelles	piemordier@laposte.net

COMMISSION "DEVELOPPEMENT DURABLE ET ENERGIE"

NOM	Prénom	Adresse (nom de la rue)	Code postal	Commune	Numéro de téléphone	Élu(e) à la mairie de :	Adresse e-mail
CHARDON	Pierre	Maisonneuve	63990	JOB	0677982657	Job	pchardon.r@gmail.com
CHARMOIS	Alain	La Fayolle	63980	AIX LA FAYETTE	0473720431	Aix-la-Fayette	alain.charmois@orange.fr
DELAIR	Alain	Le Genilhat	63480	MARAT	0685666635	Marat	alain.delair63@orange.fr
DURET	Muriel	Lieu dit Le Mas	63940	MARSAC EN LIVRADOIS	0601215076	Marsac-en-Livradois	muriel.duret@outlook.fr
FORCE	Jacques	2 Boulamoy	63220	ARLANC	0684248063	Arlanc	jackyforce.h@orange.fr
FOURT	Didier	Laussedat	63890	GRANDVAL	+33611506013	Grandval	dfourt@outlook.fr
MOREL	Michel	160 rue du stade	63990	JOB	0613824119	Job	morelmichel1950@hotmail.com
RAYNAUD	Jérôme	Lachaux	63940	MARSAC EN LIVRADOIS	0668102505	Marsac-en-Livradois	jeromeraynaud38@gmail.com
SOYER	DOMINIQUE	Le Bourg	63590	LA CHAPELLE AGNON	0668474384	La Chapelle-Agnon	d.soyer@animagie.fr
TOURLONIAS	Elie	La Tarsanne	63480	VERTOLAYE	+33631896447	Vertolaye	etourlonias@yahoo.fr
VERNET	Pierre-Olivier	710 Chemin de la Croix du Buisson	63600	AMBERT	0688074268	Ambert	pierrot.ras@gmail.com
SOYER	Dominique	le bourg	63590	LA CHAPELLE AGNON	668474384	La Chapelle-Agnon	d.soyer@animagie.fr

COMMISSION "URBANISME - PLUI"

NOM	Prénom	Adresse (nom de la rue)	Code postal	Commune	Numéro de téléphone	Élu(e) à la mairie de :	Adresse e-mail
BAYLE	Jean-François	La Chabrierie	63880	LE BRUGERON	0671390615	Le Brugeron	bayle.jean-francois@orange.fr
BICHELONNE	Pascale	4, Chemin des Gouttes	63840	VIVEROLS	0603301807	Viverols	pascale.bichelonne@sfr.fr
CAMPEAUX	Eric	169 boulevard La Fayette	63000	CLERMONT FERRAND	608684634	Baffie	eric.campeaux@sfr.fr
CHARDON	Pierre	Maisonneuve	63990	JOB	0677982657	Job	pchardon.r@gmail.com
CHAUVE	Robert	2, LD La Gaillarderie	63840	VIVEROLS	0617565743	Viverols	sylvainetrobert@hotmail.fr
CORNOU	Gérard	Iosmont	63890	LE MONESTIER	0650738852	Le Monestier	gerardcornou@orange.fr
DELAIR	Alain	Le Genilhac	63480	MARAT	0685666635	Marat	alain.delair63@orange.fr
DOUARRE	Patrice	Le Coudert Haut	63480	MARAT	0684008823	Marat	patrice.douarre@orange.fr
DUBOURNOUX	Eric	le Thiaudat	63880	SAINT GERVAIS SOUS MEYMONT	0608302568	Saint-Gervais-sous-Meymont	eric.dubournoux@wanadoo.fr
FAURE	Alain	L'Olme	63660	LA CHAULME	0679949675	La Chaulme	alain.faure@nordnet.fr
FORCE	Jacques	2 Boulamoy	63220	ARLANC	0684248063	Arlanc	jackyforce.h@orange.fr
FOUGERE	André	4 rue A. Micolon	63600	AMBERT	0675880330	Ambert	rmyafougere63@gmail.com
GACHON	Fabienne	Peyre Couche	63590	LA CHAPELLE AGNON	0665769306	La Chapelle-Agnon	gachonfabienne@gmail.com
GUÉNOLÉ	Christian	Le Bourg	63600	BAFFIE	0687522226	Baffie	baffie.christian.gue@gmail.com
GUILLOU	Catherine	Charguelon	63520	DOMAIZE	0665141005	Domaize	catherineguillou.hamon@laposte.net
HAUTEVILLE	Cyril	17, LD Coussanges	63840	VIVEROLS	0685751745	Viverols	cyril.hauteville@orange.fr
HAUVILLE	Véronique	4 rue Saint-Blaise	63630	SAINT BONNET LE BOURG	0680147240	Saint-Bonnet-le-Bourg	veronique@hauville.eu
JOUBERT	Marc	9, Lotissement l'Orée de l'Auvergne	63840	VIVEROLS	0640277094	Viverols	marc.joubert55@orange.fr
LAROCHE	Mireille	le Bourg	63600	SAINT MARTIN DES OLMES	665519694	Saint-Martin-des-Olmes	mireille.laroche0673@orange.fr
MONDIN	Corinne	200 chemin de Nouara	63600	AMBERT	608226594	Ambert	corinne.mondin@orange.fr
MOSNIER	Isabelle	13 rue Voltaire	42270	SAINT PRIEST EN JAREZ	0683331589	Sauvessanges	mosnier.jl@orange.fr
POURRAT	Martine	14 Place de l'Eglise	63630	SAINT BONNET LE BOURG	608242469	Saint-Bonnet-le-Bourg	martine.pourrat0811@gmail.com
VIALLARD	Jean-Luc	Le Bourg	63840	EGLISOLLES	06.88.87.21.04	Eglisolles	jean-luc.viallard@orange.fr
FONLUPT	Mireille	16 bis rue de Saint Pardoux	63600	AMBERT	0635312505	Thiolières	mireillefonlupt@gmail.com
EYMERÉ	Patrice	Le Bourg	63590	AUZELLES	664201582	Auzelles	patriceeymere@orange.fr

COMMISSION "HABITAT ET MIEUX VIVRE EN CENTRE BOURG"

NOM	Prénom	Adresse (nom de la rue)	Code postal	Commune	Numéro de téléphone	Élu(e) à la mairie de :	Adresse e-mail
BAUVY	Jérémy	Pradelles	63520	CEILLOUX	0677078122	Ceilloux	jeremy.bauvy@orange.fr
BICHELONNE	Pascale	4, Chemin des Gouttes	63840	VIVEROLS	0603301807	Viverols	pascale.bichelonne@sfr.fr
DUPARC-DINOUCARD	Florence	12 rue de la gravière	63940	MARSAC EN LIVRADOIS	0660758124	Marsac-en-Livradois	florence.duparc@cc-livradois.fr
FACY	Chantal	Terrol	63590	CUNLHAT	0681532767	Cunhat	chantalfacy@gmail.com
HEUX	Christian	Labat	63980	ECHANDELYS	684301580	Echandelys	christian-heux@wanadoo.fr
MIOLANE	Vincent	77 Avenue de la Gerle	63600	AMBERT	0682183243	Ambert	vincent.miolane@wanadoo.fr
MONDIN	Corinne	200 chemin de Nouara	63600	AMBERT	608226594	Ambert	corinne.mondin@orange.fr
TAISNE	Françoise	le bourg	63660	LA CHAULME	678912019	La Chaulme	francoise.taisne@orange.fr
TOURLONIAS	Elie	La Tarsanne	63480	VERTOLAYE	+33631896447	Vertolaye	etourlonias@yahoo.fr
KONIRSCH	Hélène	La Sylve Meneyrolles	63600	BAFFIE	680713850	Baffie	heleneh48@gmail.com

COMMISSION "FINANCES"

NOM	Prénom	Adresse (nom de la rue)	Code postal	Commune	Numéro de téléphone	Élu(e) à la mairie de :	Adresse e-mail
BEULATON	Michel	59 avenue des Tuileries	63600	AMBERT	0658814192	Ambert	beulaton.michel@wanadoo.fr
BICHELONNE	Pascale	4, Chemin des Gouttes	63840	VIVEROLS	0603301807	Viverols	pascale.bichelonne@sfr.fr
GACHON	Fabienne	Peyre Couche	63590	LA CHAPELLE AGNON	0665769306	La Chapelle-Agnon	gachonfabienne@gmail.com
GORBINET	Guy	7 impasse Claudius Penel	63600	AMBERT	0669146422	Ambert	gorbinet@gmail.com
PINTON	Philippe	20 route de Valcivières	63600	AMBERT	0650165403	Ambert	philippepinton@orange.fr
SAUVADE	Michel	4 rue de la mairie	63940	MARSAC EN LIVRADOIS	0626083653	Marsac-en-Livradois	michel.sauvade@orange.fr
MORDIER	Pierre	Neuille	63590	AUZELLES	0687684704	Auzelles	piemordier@laposte.net
BARRIER	Daniel	39 avenue de la Résistance	63600	AMBERT	06.07.83.10.79	St Martin des Olmes	barrier.daniel@orange.fr

COMMISSION "ECONOMIE"

NOM	Prénom	Adresse (nom de la rue)	Code postal	Commune	Numéro de téléphone	Élu(e) à la mairie de :	Adresse e-mail
BOUARD	PHILIPPE	Grivel	63600	SAINT MARTIN DES OLMES	0607579120	Saint-Martin-des-Olmes	phbouard@wanadoo.fr
DUPARC-DINOUE	Florence	12 rue de la Gravière	63940	MARSAC EN LIVRADOIS	0660758124	Marsac-en-Livradois	florence.duparc@cc-livradois.fr
GACHON	Fabienne	Peyre Couche	63590	LA CHAPELLE AGNON	0665769306	La Chapelle-Agnon	gachonfabienne@gmail.com
GUILLOU	Catherine	Charguelon	63520	DOMAIZE	0665141005	Domaize	catherineguillou.hamon@laposte.net
LUCHINO	Albert	768 route des Perriers de Valeyre	63600	AMBERT	0680656622	Ambert	albert63@orange.fr
PINTON	Philippe	20 route de Valcivières	63600	AMBERT	0650165403	Ambert	philippepinton@orange.fr
PORTENEUVE	Fabien	8, LD Le Moulinet	63840	VIVEROLS	0672978686	Viverols	f.porteneuve@laposte.net
SAUVADE	Christine	17 bis boulevard de l'Europe	63600	AMBERT	666027364	Ambert	christinesauvade@chantairielle.com
MORDIER	Pierre	Neuville	63590	AUZELLES	0687684704	Auzelles	piemordier@laposte.net
CHANTELAUZE	Alain	Chemin de la Boule	63600	LA FORIE	06.10.99.87.63	La Forie	mairie.la-forie@wanadoo.fr

COMMISSION "SYSTÈME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE"

NOM	Prénom	Adresse (nom de la rue)	Code postal	Commune	Numéro de téléphone	Élu(e) à la mairie de :	Adresse e-mail
FACY	CHANTAL	Terrol	63590	CUNLHAT	0681532767	Cunlhat	chantalfacy@gmail.com
DELAIR	Alain	Le Genilhat	63480	Marat	0685666635	Marat	alain.delair63@orange.fr
GUILLOU	Catherine	Charguelon	63520	DOMAIZE	0665141005	Domaize	catherineguillou.hamon@laposte.net
SAUVADE	Michel	4 rue de la mairie	63940	MARSAC EN LIVRADOIS	0626083653	Marsac-en-Livradois	michel.sauvade@orange.fr
GUÉNOLÉ	Christian	Le Bourg	63600	BAFFIE	0687522226	Baffie	baffie.christian.gue@gmail.com
FOURT	Didier	Laussedat	63890	GRANDVAL	+33611506013	Grandval	dfourt@outlook.fr
DIBON	Marc	11, LD Coussangettes	63840	VIVEROLS	0688821000	Viverols	pierre.dibon0589@orange.fr
PORTENEUVE	Fabien	8, LD Le Moulinet	63840	VIVEROLS	0672978686	Viverols	f.porteneuve@laposte.net
GALAND	Jean-Pierre	12 Fouilloux	63220	ARLANC	04 73 95 04 32	Arlanc	jeanpierregaland@orange.fr

COMMISSION "DEVELOPPEMENT DU NUMERIQUE"

NOM	Prénom	Adresse (nom de la rue)	Code postal	Commune	Numéro de téléphone	Élu(e) à la mairie de :	Adresse e-mail
BATISSON	Christine	Chemin de l'Eglise	63840	EGLISOLLES	0678971238	Eglisolles	christine.batissou@laposte.net
BEULATON	Michel	59 avenue des Tuileries	63600	AMBERT	0658814192	Ambert	beulaton.michel@wanadoo.fr
BERNARD	Philippe	Le bourg	63480	SAINT PIERRE LA BOURLHONNE	0676753938	Saint-Pierre-la-Bourlhonne	philippe.bernard@laposte.net
BICHELONNE	Robert	lieu dit Le Vernet	63840	EGLISOLLES	0670448099	Eglisolles	robertbichelonne@hotmail.fr
BRAVARD	Michel	La Fayolle	63220	MEDEYROLLES	0641273358 / 0473953130	Médeyrolles	bravard-michel@orange.fr
CHAZOT	Guy	4 Saillantet	63840	SAILLANT	0673070558	Saillant	guychazot@wanadoo.fr
COCHARD	Carine	Le verdier	63840	EGLISOLLES	0648208633	Eglisolles	carineseguy42@gmail.com
DA COSTA BENTO	José	Puvic	63600	SAINT FERREOL DES COTES	0677768382	Saint-Ferréol-des-Côtes	jisdac_9@hotmail.com
DUPARC-DINOIARD	Florence	12 rue de la Gravière	63940	MARSAC EN LIVRADOIS	0660758124	Marsac-en-Livradois	florence.duparc@cc-livradois.fr
FINAND GEORGE	Laurence	Lieu dit Couraille	63220	BEURIERES	0672670579	Beurières	laurence.finand@laposte.net
FOURT	Didier	Laussedat	63890	GRANDVAL	+33611506013	Grandval	dfourt@outlook.fr
GREINER	Daniel	Boissonne	63630	SAINT BONNET LE BOURG	699261300	Saint-Bonnet-le-Bourg	danielgreiner@orange.fr
HERNANDEZ	Jean-Marie	Le Bourg	63600	SAINT JUST	0649242795	Saint-Just	hernandezjean-marie@orange.fr
HEUX	Christian	Labat	63980	ECHANDELYS	684301580	Echandelys	christian-heux@wanadoo.fr
RICHARD	Claire	1, LD La Goutte du Bois	63840	VIVEROLS	0678085552	Viverols	maxime.claire.richard@orange.fr
SAUVADE	Michel	4 rue de la mairie	63940	MARSAC EN LIVRADOIS	0626083653	Marsac-en-Livradois	michel.sauvade@orange.fr
MOLIMARD	Alain	Fougères	63940	MARSAC EN LIVRADOIS	06 15 64 06 80	Marsac-en-Livradois	molimard.alain@orange.fr

COMMUNAUTE DE COMMUNES AMBERT LIVRADOIS FOREZ (Puy-de-Dôme)**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE****SEANCE EN DATE DU 15 octobre 2020****Présents :** cf. liste annexe**Secrétaire de séance :** Jean-Pierre GENESTIER**Date de la convocation du Conseil de Communauté :** 8 octobre 2020**Lieu de convocation du Conseil de Communauté :** Salle des Fêtes de Champetières.

Délibération n°6

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

M. le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Vu les articles 33 et suivant de la loi NOTRe du 7 août 2015

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant les mouvements de personnels et l'organisation globale du comité de direction

Considérant l'organisation du service Maisons de service au public

Considérant l'augmentation des demandes au portage de repas sur le secteur d'Ambert

Le Président propose à l'assemblée de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante :

MODIFICATION DE POSTES

Libellé de l'emploi	Cadre d'emploi	Ancienne durée hebdomadaire de service	Nouveau libellé du poste / Nouveau cadre d'emploi	Nouvelle durée hebdomadaire de service	Augmentation de la masse salariale prévisionnelle annuelle
Directrice des ressources humaine	Attachés territoriaux	35h	Directeur général des services adjoint en charge des RH	35h	900 €

Assistante RH	Rédacteurs territoriaux	17h30	Assistante de direction	17h30	328 €
Chargée d'accueil (MSAP)	Adjoints administratifs	35h	Rédacteurs territoriaux	35h	3 415 €

CREATION DE POSTE

Libellé de l'emploi	Cadre d'emploi	Modalités du poste	Durée hebdomadaire de service	Augmentation de la masse salariale prévisionnelle annuelle (prévue au budget 2020)
Agent de portage de repas	Adjoints techniques	Accroissement temporaire d'activité	29h	29 632 €

Après avoir écouté cet exposé et délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité décide d'approuver :

- les modifications de postes ci-dessus présentés
- la modification du tableau des emplois intégrant ces modifications
- l'inscription budgétaire aux chapitres et articles prévus à cet effet des crédits nécessaires à la rémunération des agents et au paiement des charges pour l'année en cours.



Pour extrait conforme,
Le Président,
Daniel FORESTIER

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT et de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publiée ou affichée le

COMMUNAUTE DE COMMUNES AMBERT LIVRADOIS FOREZ (Puy-de-Dôme)**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE****SEANCE EN DATE DU 15 octobre 2020****Présents** : cf. liste annexe**Secrétaire de séance** : Jean-Pierre GENESTIER**Date de la convocation du Conseil de Communauté** : 8 octobre 2020**Lieu de convocation du Conseil de Communauté** : Salle des Fêtes de Champetières.

Délibération n°7

ADHESION A LA MISSION FACULTATIVE D'ACCOMPAGNEMENT A LA GESTION DES SITUATIONS D'INAPTITUDE PHYSIQUE DES AGENTS

M. le Président expose :

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 24 modifié par la loi 2007-209 du 19 février 2007,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme n° 2014-47 en date du 5 décembre 2014 instaurant une mission facultative d'accompagnement à la gestion des situations d'inaptitude physique,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme n° 2020-33 en date du 30 juin 2020 approuvant les termes de la nouvelle convention d'adhésion à la mission d'accompagnement à la gestion des situations d'inaptitude physique à intervenir entre le Centre de gestion et les collectivités et établissements qui souhaiteront adhérer à cette mission facultative pour la période 2021/2023,

Considérant la nécessité pour la collectivité de bénéficier d'un accompagnement dans la gestion administrative des situations d'inaptitude physique des agents publics, compte tenu notamment de la complexité statutaire de ces problématiques,

Considérant les compétences dont dispose le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme pour réaliser cet accompagnement,

Considérant la mission facultative d'accompagnement à la gestion des situations d'inaptitude des agents exercée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme et détaillée dans la convention d'adhésion annexée à la présente délibération,

Considérant le barème tarifaire applicable à cette mission facultative, tel que rappelé ci-dessous :

Nombre d'agents publics	Tarifs par collectivité et par an
1 à 4 agents	50 euros
5 à 9 agents	100 euros
10 à 14 agents	150 euros
15 à 19 agents	220 euros
20 à 29 agents	300 euros
30 à 59 agents	500 euros
60 à 99 agents	800 euros
100 à 199 agents	1 500 euros
200 à 299 agents	2 200 euros
300 à 599 agents	3 000 euros
600 à 999 agents	3 700 euros
1 000 agents et plus	4 500 euros

Après avoir écouté cet exposé et délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité décide :

- de décider d'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2021 à la mission facultative d'accompagnement à la gestion des situations d'inaptitude physique des agents proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme
- de prendre acte que le barème actuel prévoit une tarification liée au nombre d'agents publics de l'établissement,
- d'autoriser l'autorité territoriale à signer la convention proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,
- d'inscrire les crédits correspondants au budget de la collectivité selon les modalités détaillées dans la convention d'adhésion.



Pour extrait conforme,
Le Président,
Daniel FORESTIER

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT et de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publiée ou affichée le



CONVENTION D'ADHÉSION MISSION RELATIVE A L'ACCOMPAGNEMENT A LA GESTION DES SITUATIONS D'INAPTITUDE PHYSIQUE

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment son article 22,

Vu la délibération n° 2014-47 en date du 5 décembre 2014 du Conseil d'administration du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme instaurant une mission facultative d'accompagnement à la gestion des situations d'inaptitude physique,

Vu la délibération n° en date du 30 juin 2020 du Conseil d'administration du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme renouvelant la convention d'adhésion à la mission facultative « accompagnement à la gestion des situations d'inaptitude physique »,

Considérant la nécessité d'accompagner les collectivités et établissements publics dans la gestion administrative des situations d'inaptitude physique de leurs agents, compte tenu notamment de la complexité statutaire de ces problématiques,

Considérant les compétences dont dispose le Centre de gestion pour réaliser cet accompagnement,

ENTRE

Le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme, situé 7 rue Condorcet – CS 70007 – 63063 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1, représenté par son Président, Tony BERNARD, agissant conformément à la délibération du Conseil d'administration du Centre de gestion en date du _____.

d'une part,

ET

La communauté de communes Ambert Livradois Forez, située 15 rue du 11 novembre – 63600 AMBERT, représentée par son Président, Daniel FORESTIER, agissant conformément à la délibération du conseil communautaire en date du 15 octobre 2020

désigné, ci-après « la collectivité locale »

d'autre part,

CECI EXPOSÉ IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de déterminer les conditions d'exercice de la mission relative à l'accompagnement à la gestion des situations d'inaptitude physique par le Centre de gestion, au profit de la collectivité locale.

Article 2 : Modalités de fonctionnement de la mission facultative

Dans le cadre de l'exercice de cette mission, objet de la présente convention, le Centre de gestion accompagne la collectivité locale en la conseillant dans le domaine statutaire et en matière d'indisponibilité physique des agents publics. Cette mission repose sur une prise en compte des situations individuelles des agents et des conseils personnalisés du Centre de gestion au profit de la collectivité locale.

La collectivité locale s'engage, à informer le Centre de gestion des éléments nécessaires à la compréhension de la situation administrative de l'agent et à lui communiquer tout document nécessaire à l'étude du dossier et à l'accompagnement.

Au sein du Centre de gestion l'exercice de cette mission est assuré par le Pôle Santé et Sécurité au travail, et, plus précisément, par un agent spécialisé dans le conseil juridique en matière de santé au travail.

La réalisation de cette mission doit faire l'objet d'une demande expresse de la collectivité locale auprès du Pôle Santé et Sécurité au travail du Centre de gestion.

Le Centre de gestion se réserve la possibilité de refuser la prise en charge d'une tâche qui ne serait pas prévue dans la convention. Il se réserve également le droit de ne pas traiter un dossier dont les informations seraient incomplètes ou lorsque la demande aurait pour objet de le faire participer à la réalisation d'une illégalité.

Il est précisé que dans le cadre de cette mission, le Centre de gestion assure un rôle de conseil et d'accompagnement.

En outre, et dans les dossiers pour lesquels un contentieux sera engagé, le Centre de gestion se réserve le droit de ne pas intervenir.

Le Centre de gestion n'est pas tenu à une obligation de résultat mais à une obligation de moyens. Ainsi, ni l'agent, ni son employeur, la collectivité locale, ne pourront engager la responsabilité du Centre de gestion si cet accompagnement personnalisé n'aboutissait pas à la situation souhaitée par l'agent et/ou son employeur.

Article 3 : Conditions financières

En contrepartie de l'adhésion de la collectivité locale à la mission relative à l'accompagnement à la gestion des situations d'inaptitude physique par le Centre de gestion, celle-ci devra s'acquitter d'une cotisation d'un montant forfaitaire annuel applicable par tranche d'agents publics titulaires et non titulaires selon le barème suivant applicable à compter du 1^{er} janvier 2021 :

Nombre d'agents publics	Tarifs par collectivité et par an
1 à 4 agents	50 euros
5 à 9 agents	100 euros
10 à 14 agents	150 euros
15 à 19 agents	220 euros
20 à 29 agents	300 euros

30 à 59 agents	500 euros
60 à 99 agents	800 euros
100 à 199 agents	1 500 euros
200 à 299 agents	2 200 euros
300 à 599 agents	3 000 euros
600 à 999 agents	3 700 euros
1 000 agents et plus	4 500 euros

Chaque collectivité et établissement public adhérent communiquera, à la demande du Centre de gestion, au dernier trimestre de l'année N-1 le nombre d'agents publics employés afin de déterminer le montant de la contribution financière due pour l'année N.

Le recouvrement de cette contribution financière sera assuré, après émission d'un titre de recettes annuel, après service fait, par le Centre de gestion du Puy-de-Dôme au deuxième semestre de chaque année.

Le règlement interviendra par mandat administratif dont le montant sera versé à la Paierie Départementale du Puy-de-Dôme.

Article 4 : Révision des tarifs

Les tarifs pourront être révisés par délibération du Conseil d'administration du Centre de gestion. Cette délibération devra intervenir avant le 30 juin de l'année N pour une application au 1^{er} janvier de l'année N+1.

Dans l'hypothèse où la collectivité locale ne souhaiterait plus bénéficier de la mission relative à l'accompagnement à la gestion des situations d'inaptitude physique aux nouvelles conditions tarifaires, elle devra en informer le Centre de gestion avant le 31 octobre de l'année N par lettre adressée en recommandé avec accusé de réception. La résiliation de la convention prendra alors effet au 31 décembre de l'année N.

Article 5 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans étant précisé qu'elle prendra fin au plus tard au 31 décembre 2023. Sans préjudice des dispositions prévues à l'article 4, la convention pourra être dénoncée à chaque échéance annuelle par l'une ou l'autre des parties par lettre adressée en recommandé avec accusé de réception, sous réserve du respect d'un préavis de 2 mois.

La convention sera résiliable de plein droit en cas de modification des dispositions législatives et réglementaires ayant permis son établissement.

Article 6 : Difficultés d'application et litiges

Toute difficulté d'application ou d'interprétation de la présente convention fera l'objet d'une rencontre entre le Centre de gestion et la Collectivité locale afin d'essayer de trouver un accord.

AR PREFECTURE

063-200070761-20201015-2020_15_10_07-DE

Regu le 20/10/2020

A défaut d'accord, les deux parties pourront s'adresser au Tribunal administratif de Clermont-Ferrand, pour le règlement de tout litige éventuel survenant à l'occasion de l'exécution de la présente convention.

La présente convention est établie en deux exemplaires originaux.

A Clermont-Ferrand, le

**Le Président du Centre de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale
du Puy-de-Dôme,**

**Le Président
D'Ambert Livradois Forez
Communauté de communes**

**Tony BERNARD
Maire de Châteldon**

Daniel FORESTIER

COMMUNAUTE DE COMMUNES AMBERT LIVRADOIS FOREZ (Puy-de-Dôme)**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE****SEANCE EN DATE DU 15 octobre 2020****Présents** : cf. liste annexe**Secrétaire de séance** : Jean-Pierre GENESTIER**Date de la convocation du Conseil de Communauté** : 8 octobre 2020**Lieu de convocation du Conseil de Communauté** : Salle des Fêtes de Champetières.

Délibération n°8

**ADHESION A LA MISSION RELATIVE A L'ASSISTANCE RETRAITES EXERCEE
PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU
PUY-DE-DOME**

M. le Président expose :

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 24,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique

Vu le décret n° 2003-1306 du 26 décembre 2003 relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales,

Vu le décret n° 2007-173 du 7 février 2007 relatif à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme n° 2020-28 en date du 30 juin 2020 portant mise en œuvre de la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion au profit des collectivités et établissements affiliés,

Après avoir écouté cet exposé et délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité décide :

- d'adhérer à la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,
- d'autoriser le Président à signer la convention, jointe en annexe, devant être conclue avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,

AR PREFECTURE

063-200070761-20201015-2020_15_10_08-DE
Regu le 20/10/2020

- d'inscrire les crédits correspondants au budget de la collectivité conformément aux modalités prévues dans la convention évoquée ci-dessus.



~~Pour extrait conforme,
Le Président,
Daniel FORESTIER~~

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT et de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.

- Publiée ou affichée le

**Convention d'adhésion des collectivités et établissements affiliés au Centre de Gestion à la mission relative à l'assistance retraites**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 24,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2003-1306 du 26 décembre 2003 relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales,

Vu le décret n° 2007-173 du 7 février 2007 relatif à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales,

Vu la convention de partenariat conclue entre le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme et la Caisse des Dépôts et Consignations gestionnaire de la CNRACL,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme n° 2020-28 en date du 30 juin 2020 portant mise en œuvre de la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion au profit des collectivités et établissements affiliés,

ENTRE

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme, situé 7 rue Condorcet – CS 70007 – 63063 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1, représenté par son Président, Tony BERNARD, agissant conformément à la délibération n° 2020-28 du Conseil d'administration du Centre de Gestion en date du 30 juin 2020,

désigné, ci-après, « le Centre de Gestion »

d'une part,

ET

La communauté de communes Ambert Livradois Forez, située 15 rue du 11 novembre – 63600 AMBERT, représentée par son Président, Daniel FORESTIER, agissant conformément à la délibération du conseil communautaire en date du 15 octobre 2020

désigné, ci-après « la collectivité locale »

d'autre part,

IL A ETE CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :**ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet de déterminer, en collaboration avec la collectivité locale, les conditions d'exercice de la mission relative à l'assistance retraites.

Cette mission consiste en l'accompagnement de la collectivité locale et des agents qu'elle emploie, dans la mise en œuvre des dispositions légales et réglementaires applicables en matière de retraite, et, notamment des procédures de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL).

Cet accompagnement personnalisé comprend :

- le contrôle des dossiers, établis au format papier, par la collectivité locale,
- dans l'année qui précède l'ouverture des droits à pension, la prise en charge des dossiers relatifs aux estimations de pensions CNRACL et l'instruction des dossiers de retraites des agents affiliés à la CNRACL.

Cet appui juridique et technique, dans la constitution des dossiers dématérialisés et le suivi des dossiers papiers, est destiné à contribuer à une adaptation continue aux méthodes de travail de la CNRACL, aux évolutions techniques et une clarification des situations les plus complexes.

ARTICLE 2 : MOYENS MIS EN ŒUVRE PAR LE CENTRE DE GESTION AU PROFIT DE LA COLLECTIVITE LOCALE

Le service retraites chargé d'exercer la mission relative à l'assistance retraites :

- informe la collectivité locale et les agents qu'elle emploie sur les dispositions légales et réglementaires applicables en matière de retraite,
- assure le traitement, dans les meilleurs délais, des dossiers communiqués par la collectivité locale, eu égard à la technicité de ceux-ci et aux éléments transmis par la collectivité locale.

Le Centre de Gestion se réserve la possibilité de refuser la réalisation d'une mission qui ne serait pas prévue dans la présente convention. Il se réserve également le droit de ne pas traiter un dossier dont les informations seraient inexploitable (incomplètes, inintelligibles,...) ou lorsque la demande aurait pour objet de le faire participer à la réalisation d'une illégalité.

La recevabilité des demandes et l'attribution des droits au regard de la réglementation des retraites restent de la compétence de la CNRACL, la collectivité locale ne saurait engager, à ce titre, la responsabilité du Centre de Gestion de quelque manière que ce soit.

En outre, le Centre de Gestion ne pourra être tenu pour responsable, en cas de litige, dans le cas où une information susceptible de modifier la nature du conseil ou du traitement du dossier, ne lui aura pas été transmise par la collectivité locale ou la CNRACL.

ARTICLE 3 : MOYENS MISE EN ŒUVRE PAR LA COLLECTIVITE LOCALE

La collectivité locale s'engage :

- à informer, dans les meilleurs délais, le Centre de Gestion de la nature du travail à réaliser,
- à communiquer toute information nécessaire à l'instruction de ces demandes selon les critères fixés par la CNRACL. La collectivité locale sollicitera le service retraites du Centre de Gestion par l'intermédiaire d'un formulaire dédié,
- à vérifier l'ensemble des documents émis par la CNRACL dans le cadre de l'instruction des demandes qu'elle a formulées au Centre de Gestion en application de la présente convention,
- à ne pas rechercher la responsabilité du Centre de Gestion, si elle omettait de communiquer des éléments et/ou si elle communiquait des éléments erronés.

Aucune des parties à la présente convention ne peut être tenue responsable des incidents techniques pouvant survenir sur les réseaux de télécommunications dont elles n'ont pas la maîtrise.

ARTICLE 4 : CONDITIONS FINANCIERES

Article 4-1 : Coût de l'adhésion

En contrepartie de l'adhésion de la collectivité locale à la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion, la collectivité locale devra s'acquitter d'un montant forfaitaire tenant compte du nombre d'agents qu'elle emploie, affiliés à la CNRACL.

Le chiffre des effectifs sera communiqué par la CNRACL en fin d'année N-1 et correspondra à tous les agents affiliés à la CNRACL de la collectivité locale (les agents en activité, en maladie, en congé parental, en détachement, en disponibilité...).

A compter du 1^{er} janvier 2021, cette cotisation est fixée selon les tarifs ci-après :

Nombre d'agents affiliés à la CNRACL	Tarifs par collectivité locale et par an
1 à 4 agents	75 euros
5 à 9 agents	150 euros
10 à 14 agents	225 euros
15 à 19 agents	330 euros
20 à 29 agents	450 euros
30 à 59 agents	675 euros
60 à 99 agents	1 050 euros
100 à 199 agents	1 500 euros
200 à 299 agents	2 250 euros
300 à 499 agents	3 000 euros
500 à 799 agents	3 750 euros
800 agents et plus	4 500 euros

Article 4-2 : Révision des tarifs

Les tarifs pourront être révisés par délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion. Cette délibération devra intervenir avant le 30 juin de l'année N pour une application au 1^{er} janvier de l'année N+1.

Dans l'hypothèse où la collectivité locale ne souhaiterait plus bénéficier de la mission relative à l'assistance retraites aux nouvelles conditions tarifaires, elle devra en informer le Centre de Gestion avant le 31 octobre de l'année N par lettre adressée en recommandée avec accusé de réception. La résiliation de la convention prendra alors effet au 31 décembre de l'année N.

Article 4-3 : Modalité de règlement

Le recouvrement de la cotisation annuelle sera assuré en une fois après émission d'un titre de recettes par le Centre de Gestion au deuxième semestre de chaque année.

Le règlement interviendra par mandat administratif dont le montant sera versé à la Paierie Départementale du Puy-de-Dôme.

ARTICLE 5 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter du 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2022.

Sans préjudice des dispositions prévues à l'article 4-2, la convention pourra être dénoncée à chaque échéance annuelle par l'une ou l'autre des parties par lettre dûment motivée adressée en recommandée avec accusé de réception, sous réserve du respect d'un préavis de 2 mois.

Toute demande d'adhésion ou de résiliation prendra effet au 1^{er} janvier de l'année N+1.

La convention sera résiliable de plein droit en cas de modification des dispositions législatives et réglementaires ayant permis son établissement, ainsi qu'en cas de résiliation de la convention de partenariat conclue entre le Centre de Gestion et la Caisse des Dépôts et Consignations.

ARTICLE 6 : DIFFICULTES D'APPLICATION ET LITIGES

Toute difficulté d'application ou d'interprétation de la présente convention fera l'objet d'une rencontre entre le Centre de Gestion et la collectivité locale afin d'essayer de trouver un accord.

A défaut d'accord, les deux parties pourront s'adresser au Tribunal administratif de Clermont-Ferrand, pour le règlement de tout litige éventuel survenant à l'occasion de l'exécution de la présente convention.

La présente convention est établie en deux exemplaires originaux.

A Clermont-Ferrand, le

**Le Président du Centre de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale
du Puy-de-Dôme,**

**Le Président
D'Ambert Livradois Forez
Communauté de communes,**

**Tony BERNARD
Maire de Châteldon**

Daniel FORESTIER

COMMUNAUTE DE COMMUNES AMBERT LIVRADOIS FOREZ (Puy-de-Dôme)**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE****SEANCE EN DATE DU 15 octobre 2020****Présents** : cf. liste annexe**Secrétaire de séance** : Jean-Pierre GENESTIER**Date de la convocation du Conseil de Communauté** : 8 octobre 2020**Lieu de convocation du Conseil de Communauté** : Salle des Fêtes de Champetières.

Délibération n°9

**ADHESION AUX MISSIONS RELATIVES A LA SANTE ET A LA SECURITE AU
TRAVAIL DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE DU PUY DE DOME**

M. le Président expose :

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 23,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 22 à 26-1 et 108-1 à 108-4,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux,

Vu la circulaire n° NOR INTB1209800C du 12 octobre 2012 portant application des dispositions du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme n°2020-31 en date du 30 juin 2020 portant mise en œuvre de la mission relative à la santé et à la sécurité au travail exercée par le Centre de Gestion au profit des collectivités et établissements affiliés,

Après avoir écouté cet exposé et délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité décide :

- d'adhérer aux missions relatives à la santé et sécurité au travail exercées par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,
- d'autoriser le Président à signer la convention, jointe en annexe, devant être conclue avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,
- d'inscrire les crédits correspondants au budget de la collectivité conformément aux modalités prévues dans la convention évoquée ci-dessus.



Pour extrait conforme,
Le Président,
Daniel FORESTIER

(Handwritten signature)

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT et de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.

- Publiée ou affichée le

**Convention d'adhésion des collectivités locales
aux missions relatives à la santé et à la sécurité au travail**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 23,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment ses articles 22 à 26-1 et 108-1 à 108-4,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 85-1054 du 30 septembre 1985 modifié relatif au reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions,

Vu les délibérations du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme en dates des 17 novembre 1997, 26 mars 2003 et 27 novembre 2009 ayant créé les services de médecine professionnelle et préventive, de prévention et d'intermédiation sociale et de maintien dans l'emploi,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme n° 2020-31 en date du 30 juin 2020 portant mise en œuvre des missions relatives à la santé et à la sécurité au profit des collectivités locales du département,

Considérant que les missions relatives à la santé et la sécurité au travail exercées par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale peuvent être réalisées, dans le cadre d'une convention, au bénéfice des collectivités et d'établissements de la fonction publique territoriale.

ENTRE

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme, situé 7 rue Condorcet – CS 70007 – 63063 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1, représenté par son Président, Tony BERNARD, agissant conformément à la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion en date du n° 2020-31 en date du 30 juin 2020.

désigné, ci-après, Le Centre de Gestion

d'une part,

ET

La communauté de communes Ambert Livradois Forez, située 15 rue du 11 novembre – 63600 AMBERT, représentée par son Président, Daniel FORESTIER, agissant conformément à la délibération du conseil communautaire en date du 15 octobre 2020

désigné, ci-après « la collectivité locale »

d'autre part,

il a été, d'un commun accord, convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de déterminer, en collaboration avec la collectivité locale, les conditions d'exercice des missions relatives à la santé et la sécurité au travail assurées par le Centre de Gestion à son profit.

Cette collaboration a pour finalité :

- *d'assurer le suivi médical réglementaire des agents,*
- *de prévenir les risques professionnels,*
- *d'améliorer les conditions de travail de tous les agents,*
- *d'améliorer la prise en charge des agents en difficulté,*
- *de favoriser les échanges d'expérience entre les employeurs,*
- *d'élaborer des modalités et dispositifs communs en matière de gestion des emplois pour intégrer ou réintégrer l'agent au cœur de l'établissement,*
- *de maîtriser les coûts directs et indirects engendrés par l'absentéisme*

ARTICLE 2 : MOYENS MIS EN ŒUVRE PAR LE CENTRE DE GESTION AU PROFIT DE LA COLLECTIVITÉ LOCALE

a) L'équipe pluridisciplinaire

L'équipe pluridisciplinaire chargée d'exercer les missions relatives à la santé et sécurité au travail comprend, des médecins de prévention, des infirmiers de prévention, des conseillers hygiène et sécurité au travail, des agents chargés de la fonction d'inspection (ACFI), un ergonomiste, deux psychologues, un correspondant handicap/FIPHFP et le personnel administratif. L'équipe pluridisciplinaire accompagne la collectivité locale, en ce qui concerne :

- *le suivi médical professionnel des agents,*
- *l'amélioration des conditions et de l'organisation du travail dans les services,*
- *l'adaptation et l'aménagement des postes, des techniques et des rythmes de travail à la physiologie humaine,*
- *la protection des agents contre l'ensemble des nuisances et des risques d'accidents de service ou de maladie professionnelle ou à caractère professionnel,*
- *l'accompagnement psychosocial des agents en difficulté physique et/ou psychique,*
- *l'information sanitaire.*

L'équipe pluridisciplinaire accompagne l'autorité territoriale pour mettre en œuvre les démarches qu'il estime nécessaire dans les domaines médicaux, sociaux, de l'hygiène et de la sécurité.

b) Apport d'expertise au sein du CHSCT de la collectivité locale

Les médecins, les infirmiers, le conseiller hygiène et sécurité au travail, les agents chargés de la fonction d'inspection (ACFI) et le psychologue du travail peuvent, chacun pour ce qui le concerne, participer dans la mesure de leur disponibilité, avec voix consultative, aux réunions du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) de la collectivité locale.

Le médecin de prévention rend compte annuellement en CHSCT de la situation sanitaire des agents suivis.

c) Médecine préventive

Le service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion se compose de médecins de prévention et d'infirmiers de prévention qui travaillent en binômes pour assurer le suivi de la collectivité locale.

- Le médecin de prévention :

Le médecin de prévention a une approche globale et exclusivement préventive dans la surveillance médicale (individuelle et collective) et l'action sur le milieu professionnel.

En toute hypothèse, le médecin de prévention exerce son activité en toute indépendance, dans le respect des dispositions du Code de déontologie et du Code de la santé publique et en application de l'article 11-2 du décret n° 85-603 du 10 juin 1985. En particulier, le médecin de prévention est tenu au secret professionnel médical, lequel couvre tout ce qui est parvenu à sa connaissance dans l'exercice de sa profession, c'est à dire non seulement ce qui lui a été confié, mais aussi ce qu'il a vu, entendu ou compris.

Le rôle du médecin de prévention s'articule autour de 2 thématiques : la surveillance médicale des agents et l'action sur le milieu professionnel.

La surveillance médicale des agents par le médecin de prévention est effectuée dans le cadre de :

- *la visite d'embauche,*
- *la visite médicale périodique (plus régulière pour les agents bénéficiant d'une surveillance médicale particulière),*
- *les visites de reprise,*
- *les visites à la demande des agents, de la collectivité, du médecin traitant, du médecin conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie...*

Ces visites, qui présentent un caractère obligatoire, se déroulent dans les lieux de visite prévus par le Centre de Gestion. Il s'agit de sites équipés répondant aux règles de sécurité, de confidentialité et d'hygiène.

Ne relevant pas de la médecine de prévention, les visites de contrôle pendant les congés de maladie ou accident du travail et les visites d'aptitude au recrutement dans la fonction publique territoriale (à ne pas confondre avec la visite d'embauche auprès du médecin de prévention) seront à réaliser auprès d'un médecin agréé. Les médecins de prévention n'ont pas non plus vocation à se substituer au suivi des agents par leur médecin traitant.

Les médecins de prévention définissent la fréquence et la nature des visites médicales en fonction de l'état de santé des agents et peuvent déléguer certaines tâches aux infirmiers de prévention.

Le médecin de prévention doit, en sus des examens médicaux individuels, consacrer au moins un tiers de son temps à sa mission en milieu professionnel. Ces actions sur le milieu professionnel concernent notamment :

- *l'amélioration des conditions de vie et de travail dans les services,*
- *l'hygiène générale des locaux,*
- *l'adaptation des postes, des techniques et des rythmes de travail à la physiologie humaine,*
- *la protection des agents contre l'ensemble des risques d'accidents ou de maladie,*

- L'infirmier de prévention :

L'action des infirmiers de prévention s'inscrit en complémentarité de celle des médecins de prévention. Ils

participent au suivi individuel de l'état de santé des agents dans le cadre des activités qui leurs sont confiées par les médecins de prévention. L'entretien infirmier s'inscrit dans le suivi périodique des agents sans pouvoir se substituer aux examens d'embauches ou aux avis d'aptitude qui restent de la responsabilité des médecins de prévention.

d) Prévention et hygiène au travail

Les conseils en matière de prévention et d'hygiène et sécurité au travail peuvent permettre à la collectivité locale, dans un accompagnement global, d'améliorer les conditions de travail des agents qu'il emploie et de maîtriser, ainsi, pour partie l'absentéisme.

e) Les conseillers hygiène et sécurité au travail

Les conseillers hygiène et sécurité au travail peuvent conseiller la collectivité locale pour lui permettre de répondre aux différentes obligations réglementaires (élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels, action de sensibilisation sur des risques définis...) auxquelles elle est soumise. Ils peuvent également assister et conseiller la collectivité locale dans les domaines relatifs à l'hygiène et à la sécurité au travail en lien et accompagner les assistants et conseillers de prévention dans l'exercice de leurs missions.

f) Les agents chargés de la fonction d'inspection (ACFI)

La mission d'inspection est confiée à un agent formé du Centre de Gestion dénommé ACFI. Les collectivités locales peuvent recourir à l'intervention de cet agent pour assurer la fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail en leur sein.

Cet ACFI est chargé de :

- *contrôler les conditions d'application des règles d'hygiène et de sécurité au travail définies par le code du travail 4ième partie, livres I à IV et les décrets pris pour son application ainsi que le décret 85-603 du 10 juin 1985 modifié,*
- *proposer à l'autorité territoriale toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels et en cas d'urgence, les mesures immédiates qu'il jugera nécessaires,*
- *émettre un avis sur les règlements et consignes (au tout autre document) que l'autorité envisage d'adopter en matière d'hygiène et de sécurité,*
- *assister avec voix consultative aux réunions du Comité d'Hygiène et de sécurité et des conditions de travail. Il intervient dans le cadre de la résolution d'une situation de désaccord relative à l'exercice du droit de retrait en cas de danger grave et imminent.*

Une lettre de mission transmise en amont de l'intervention déterminera les conditions de réalisations techniques de la mission. Chaque intervention de l'ACFI donnera lieu à un rapport adressé à l'autorité territoriale ainsi qu'au médecin de prévention.

g) L'ergonome

L'ergonome s'efforce d'améliorer les conditions de travail et d'usage (prévention des accidents, des maladies professionnelles, baisse de la pénibilité, de la charge physique, mentale et psychique du travail) tout en prenant en compte les différents critères de performance de l'activité. Pour cela, il peut agir dans des cadres variés et notamment le maintien dans l'emploi, l'insertion professionnelle et le projet de prévention d'atteinte à la santé par le travail.

Les demandes d'intervention de l'ergonome peuvent concerner la conception des postes de travail,

l'aménagement des locaux et d'espaces, les ambiances de travail, l'organisation de travail, la formation, les situations de handicap.

L'ergonome peut intervenir :

- *pour adapter le poste de travail d'un agent suite à une inaptitude partielle ou totale,*
- *lors d'une embauche ou pour le maintien dans l'emploi d'un agent reconnu travailleur handicapé,*
- *pour réorganiser le travail d'une équipe ou d'un service,*
- *pour aménager de nouveaux locaux ou espaces de travail,*
- *lorsque des agents dans un service ou une équipe souffrent de problèmes de santé dont des lombalgies ou des troubles musculo squelettiques.*

h) Le psychologue du travail

L'action du psychologue du travail a pour vocation de contribuer à l'amélioration des conditions de travail des agents en proposant un accompagnement individuel ou collectif, et, en déployant des actions de prévention des risques psychosociaux auprès des agents employés par des collectivités locales.

Il peut intervenir dans les cas suivants :

- *accompagnement des agents concernés par une problématique de souffrance au travail,*
- *accompagnement à la mise en œuvre d'une démarche globale de prévention des risques psychosociaux,*
- *réalisation de bilan professionnel permettant à l'agent concerné par des restrictions médicales ou le cas échéant une inaptitude, de travailler sur ses motivations, ses compétences afin de favoriser son maintien dans l'emploi (reclassement),*
- *médiation entre l'agent et l'entourage professionnel,*
- *aide à la réintégration d'un agent au sein de sa collectivité suite à une absence prolongée et/ou accompagnement à l'intégration d'un agent dans le cadre d'un reclassement,*
- *sensibilisation à la prévention des risques professionnels : stress, conflits, pénibilité au travail.*

Les missions du psychologue du travail reposent sur le partenariat et nécessitent la recherche d'une collaboration de qualité, dans le respect du secret professionnel, avec le bénéficiaire et notamment avec la direction des services et les responsables en charge des ressources humaines de la collectivité locale.

Le psychologue intervient à la demande :

- d'un agent,
- la collectivité locale
- du médecin de prévention ou d'autres partenaires.

Dans tous les cas le psychologue intervient avec l'accord de la collectivité locale et de l'agent concerné.

ARTICLE 3 : CONDITIONS FINANCIÈRES

a) Coût de l'adhésion

En contrepartie de l'adhésion de la collectivité locale aux missions relatives à la santé et sécurité au travail exercées par le Centre de Gestion, la collectivité locale devra s'acquitter d'une cotisation d'un montant fixé par agent et par an, dans les conditions suivantes⁽²⁾ :

- option 1** : adhésion à l'ensemble des missions relatives à la santé et à la sécurité au travail : 102 euros
- option 2** : adhésion aux seules missions relatives à la prévention et à l'hygiène et sécurité au travail, car la collectivité locale relevant d'un autre service de médecine professionnelle et préventive : 22 euros
- option 3** : adhésion aux seules prestations de l'ergonome et de la psychologue du travail, la collectivité locale relevant d'un autre service de médecine professionnelle et préventive et d'un autre service de prévention et d'hygiène et sécurité au travail : 70 euros par heure (temps de trajet et de rédaction de rapport facturés en sus du temps de rendez-vous).

La cotisation annuelle sera calculée sur la base des effectifs de l'établissement au 1^{er} janvier de l'année. L'ensemble des agents sera pris en compte, indépendamment de leurs statuts (fonctionnaires, agents non titulaires de droit public ou de droit privé...) ou de leurs temps de travail.

Si la collectivité locale emploie de manière régulière des agents pour faire face à des accroissements saisonniers ou temporaires d'activité, les effectifs affectés sur ces besoins spécifiques devront également être pris en compte dans l'effectif déclaré.

Afin de permettre le calcul de la cotisation due, la collectivité locale s'engage à communiquer au plus tard pour le 15 décembre de l'année N-1 la liste nominative et actualisée de ses effectifs au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour la mise à jour des bases de données.

b) Révision des tarifs et facturation du coût des rendez-vous médicaux non-honorés

- Révision des tarifs

Les tarifs pourront être révisés par délibération du Conseil d'administration du le Centre de Gestion. Cette délibération devra intervenir avant le 30 juin de l'année N pour une application au 1^{er} janvier de l'année N+1.

Dans l'hypothèse où la collectivité locale ne souhaiterait plus bénéficier des missions relatives à la santé et sécurité au travail, objet de la présente, aux nouvelles conditions tarifaires, elle devra en informer le Centre de Gestion avant le 31 octobre de l'année N par lettre adressée en recommandé avec accusé de réception. La résiliation de la convention prendra alors effet au 31 décembre de l'année N.

- Facturation du coût des rendez-vous médicaux non-honorés

Dans l'hypothèse où un agent dûment convoqué à une visite médicale ne se rend pas, sans justificatif, à celle-ci, la collectivité auquel il appartient devra s'acquitter de la somme de 40 € après émission d'un titre de recettes par le Centre de Gestion.

Aucun coût ne sera facturé lorsque l'absence de l'agent résultera d'un cas de force majeure dûment justifié. Il en sera de même lorsque la collectivité concernée aura informé le Centre de Gestion par écrit de l'absence de l'agent. Cette information devra intervenir au minimum 48 heures avant le jour de la visite.

c) Modalités de règlement

Le recouvrement de la cotisation annuelle sera assuré en 1 fois, après émission d'un titre de recettes, par le Centre de Gestion au 1^{er} semestre de chaque année.

Le recouvrement des rendez-vous médicaux non-honorés sera assuré dans le mois suivant la constatation de l'absentéisme non excusé à la visite.

Le règlement interviendra par mandat administratif dont le montant sera versé à la Paierie Départementale du Puy-de-Dôme.

ARTICLE 4 : DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans étant précisé qu'elle prendra fin au plus tard au 31 décembre 2023. Sans préjudice des dispositions prévues à l'article 3-b, la convention pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties par lettre dûment motivée adressée en recommandée avec accusé de réception, sous réserve du respect d'un préavis de 2 mois.

Toute demande d'adhésion ou de résiliation prendra effet au 1^{er} janvier de l'année concernée.

La convention sera résiliable de plein droit en cas de modification des dispositions législatives et réglementaires ayant permis son établissement.

ARTICLE 5 : DIFFICULTÉS D'APPLICATION ET LITIGES

Toute difficulté d'application de la présente convention fera l'objet d'une rencontre entre le Centre de Gestion et la collectivité locale afin d'essayer de trouver un accord.

A défaut d'accord, les deux parties pourront s'adresser au Tribunal administratif de Clermont-Ferrand, pour le règlement de tout litige éventuel.

La présente convention est établie en deux exemplaires originaux.

A Clermont-Ferrand, le

**Le Président du Centre de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale
du Puy-de-Dôme,**

**Le Président⁽¹⁾
Ambert Livradois Forez
Communauté de communes,**

**Tony BERNARD
Maire de Châteldon**

Daniel FORESTIER

(1) : rayer la ou les mentions inutiles

(2) : cocher la case correspondante

COMMUNAUTE DE COMMUNES AMBERT LIVRADOIS FOREZ (Puy-de-Dôme)**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE****SEANCE EN DATE DU 15 octobre 2020****Présents** : cf. liste annexe**Secrétaire de séance** : Jean-Pierre GENESTIER**Date de la convocation du Conseil de Communauté** : 8 octobre 2020**Lieu de convocation du Conseil de Communauté** : Salle des Fêtes de Champetières.

Délibération n°10

**AVENANT A LA CONVENTION RELATIVE AU CONTRAT ENFANCE-JEUNESSE
AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU PUY DE DOME**

Monsieur le Président fait part au Conseil Communautaire que la Caisse d'Allocations Familiales du Puy-de-Dôme apporte une aide financière dans le cadre du contrat enfance jeunesse (CEJ). Il s'agit d'un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

Le contrat actuel signé à compter du 01/01/2018 peut être modifié par avenant. Il prendra fin au 31/12/2021.

Il informe le Conseil communautaire qu'il serait nécessaire de signer un avenant au contrat enfance-jeunesse avec effet au 01/01/2020 dans le but d'intégrer la prise de compétence LAEP par Ambert Livradois Forez et l'ouverture du LAEP à Saint Germain L'Herm à compter du mois d'octobre 2020 (après validation de la commission compétente de la CAF).

Selon les estimations financières de la CAF cet avenant pourrait permettre à la Communauté de Communes de bénéficier d'une prestation de service au titre du Contrat Enfance Jeunesse dès 2020 pour un montant d'environ 810 €, et en 2021 pour un montant d'environ 1970 €.

En complément de ces prestations, il existe aussi une prestation de service LAEP qui est estimé (en fonction des dépenses prévisionnelles de la collectivité pour ce service) à environ : 476 € en 2020 et 1161 € en 2021.

La prestation de service LAEP au titre du contrat enfance jeunesse de la ville d'Ambert, s'ajouterait également à ces montants, soit 776.19 € en 2020 et 755.09 € en 2021.

Cet avenant est sans incidence au tableau des effectifs de la collectivité.

.../...

Après avoir écouté cet exposé et délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité décide :

- d'approuver la signature de cet avenant au Contrat Enfance-Jeunesse signé avec la Caisse d'Allocations Familiales du Puy-de-Dôme à compter du 1^{er} janvier 2020.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenants et tous les documents s'y rapportant.



Pour extrait conforme,
Le Président,
Daniel FORESTIER

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT et de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.

- Publiée ou affichée le

COMMUNAUTE DE COMMUNES AMBERT LIVRADOIS FOREZ (Puy-de-Dôme)**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE****SEANCE EN DATE DU 15 octobre 2020****Présents** : cf. liste annexe**Secrétaire de séance** : Jean-Pierre GENESTIER**Date de la convocation du Conseil de Communauté** : 8 octobre 2020**Lieu de convocation du Conseil de Communauté** : Salle des Fêtes de Champetières.

Délibération n°11

LANCEMENT DU PROGRAMME « CHALEUR LIVRADOIS-FOREZ »

Vu la délibération n°3 du Conseil Communautaire en date du 27 juin 2019 autorisant la candidature d'Ambert Livradois Forez à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Développement des Energies Renouvelables Thermiques et de la Maîtrise de l'Energie » (AMI ENR MDE) lancé par l'ADEME ;

Vu la décision n°94 du Bureau Communautaire en date du 10 juillet 2019 approuvant le projet de candidature à l'AMI ENR MDE ainsi que le plan de financement prévisionnel associé ;

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'Ambert Livradois Forez est lauréate de l'AMI ENR MDE pour lequel elle a fait acte de candidature à l'été 2019 auprès de l'ADEME. Le programme, répondant désormais à la dénomination « *Chaleur Livradois Forez* », tend à :

- d'une part, faciliter le recours aux énergies renouvelables (volet ENR) pour couvrir les besoins de chauffage et d'eau chaude sanitaire du patrimoine bâti communal et intercommunal : atteindre un total de 1 386MWh répartis comme suit : 1 256 MWh pour le bois-énergie, 20 MWh pour le solaire thermique et 110 MWh pour la géothermie.
- d'autre part, atteindre une réduction des consommations énergétiques des bâtiments publics (volet MDE) en encourageant les collectivités à mener des actions de maîtrise de l'énergie (isolation, régulation des chaufferies, ...) : atteindre une baisse globale d'au moins 32%.

La contractualisation proposée par l'ADEME à Ambert Livradois Forez, sur une durée de 3 ans, lui permet de :

- Assurer une animation territoriale en finançant un poste d'animateur à hauteur de 80% : accompagnement administratif et financier des communes (recherche de cofinancements), opérations de sensibilisation et de communication ;
- Financer des études pour la régulation d'équipements spécifiques à hauteur de 50% ;
- Mobiliser jusqu'au 432 200€ d'aides à l'investissement au titre du Fonds Chaleur (volet ENR) ;

Pour mener à bien ce projet, Ambert Livradois Forez s'est associé à l'ADUHME qui assurera notamment un accompagnement technique des porteurs de projets. Le partenariat entre ALF et l'ADUHME fera l'objet d'une convention de partenariat.

Pour les communes, le fonctionnement avec l'EPCI sera le suivant :

- Faire valoir son/ses projet(s) auprès de la communauté de communes en réponse aux 4 appels à projets qui seront lancés sur la durée du programme ;
- Signer un contrat d'attribution des aides avec la communauté de communes après présentation et validation du/des projet(s) par la commission d'attribution des aides ;
- Réaliser ses travaux ;
- Solliciter le versement de la subvention « Fonds Chaleur » auprès de la communauté de communes, sur présentation des justificatifs.

Le premier appel à projets sera envoyé aux communes le 16 octobre 2020.

Après avoir écouté cet exposé et délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité décide :

- d'approuver le fonctionnement général du programme « *Chaleur Livradois Forez* » ;
- d'autoriser Monsieur le Président à lancer des appels à projets à l'attention des communes ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif au présent projet, notamment :
 - o Les conventions avec l'ADEME ;
 - o La convention de partenariat avec l'ADUHME ;
 - o Les contrats d'attribution des aides avec les communes concernées ;
- de charger Monsieur le Président des formalités utiles à l'exécution de la présente délibération.



Pour extrait conforme,
Le Président,
Daniel FORESTIER

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT et de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.

- Publiée ou affichée le

COMMUNAUTE DE COMMUNES AMBERT LIVRADOIS FOREZ (Puy-de-Dôme)**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE****SEANCE EN DATE DU 15 octobre 2020****Présents :** cf. liste annexe**Secrétaire de séance :** Jean-Pierre GENESTIER**Date de la convocation du Conseil de Communauté :** 8 octobre 2020**Lieu de convocation du Conseil de Communauté :** Salle des Fêtes de Champetières.

Délibération n°12

**ENGAGEMENT D'ALF POUR LE RENOUELEMENT DE LA DEMARCHE
TEPOS – PERIODE 2**

Vu la délibération n°83 du conseil communautaire en date du 13 avril 2017 approuvant l'engagement d'Ambert Livradois dans le dispositif TEPOS, Territoire à Energie POSitive ;

Vu la délibération n°173 du conseil communautaire en date du 26 octobre 2017 approuvant le projet TEPOS période 1 ;

Vu la convention de financement n°17RAC0195 du 30 octobre 2017 par laquelle l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) délivre la labellisation TEPOS à Ambert Livradois Forez pour une durée de 3 ans ;

Vu l'avenant à la convention de financement n°17RAC0195 en date du 30 août 2018 prolongeant la durée contractuelle de l'opération pour courir jusqu'au 23 avril 2021.

Monsieur le Président rappelle qu'Ambert Livradois Forez a obtenu la labellisation TEPOS le 30 octobre 2017 suite à sa candidature à un appel à projets régional. Cette labellisation permettait alors de reconnaître et d'encourager une démarche de transition énergétique ambitieuse et d'accéder à une aide financière et technique.

Pour rappel, la démarche TEPOS période 1 avait pour objectif d'amorcer des actions pour mener le territoire vers une stratégie de transition énergétique ambitieuse, à savoir réduire de moitié les consommations énergétiques du territoire et couvrir les consommations énergétiques résiduelles par des énergies renouvelables d'ici 2050.

Durant cette première période de TEPOS, la chargée de mission dédiée au sein du service énergie a mis en place des actions liées à la réduction des consommations énergétiques et à la production d'énergies renouvelables en lien avec les communes et les acteurs du territoire.

Citons parmi ces actions :

- La rénovation du parc d'éclairage public et la réduction voire l'extinction de l'éclairage public nocturne en milieu de nuit ;

- Le déploiement d'un Conseil en Energie Partagée (CEP) de l'Aduhme, pour le compte des communes adhérentes et pour le propre compte de la communauté de communes ;
- Le développement d'un service de location de VTT à assistance électrique ;
- Le déploiement du programme pédagogique WATTY à l'école ;
- L'installation de 9 bornes de recharge pour la flotte de véhicules électriques d'ALF et d'une borne de recharge électrique publique sur le site Anna Rodier à Ambert ;
- L'organisation de la Semaine Européenne du Développement Durable ;
- L'accompagnement technique et financier des porteurs de projets locaux dans le développement des énergies renouvelables tels que la SCIC Toi et Toits, la SAS BETA Energie.

Aujourd'hui, au terme des 3 premières années de mise en œuvre du programme TEPOS, Monsieur le Président fait part à l'Assemblée de sa volonté de poursuivre cet engagement et de candidater à une période 2 (2021-2024) auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes et de l'ADEME. Ce nouvel engagement s'inscrit en complémentarité de l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) qui sera présenté courant 2021. Le renouvellement de la labellisation TEPOS permettrait à Ambert Livradois Forez d'obtenir un soutien financier pouvant aller jusqu'à 80 000€ et de continuer de bénéficier de l'accompagnement d'une AMO (Assistante à Maitrise d'Ouvrage) dans le cadre du réseau régional.

Un bilan-évaluatif des actions et engagements entrepris entre 2018 et 2020 est en cours de réalisation. A l'issue de ce bilan, de nouvelles actions émergeront pour s'inscrire dans le cadre de 5 domaines prioritaires qui constitueront la trame de la candidature TEPOS période 2. Parmi les domaines d'actions, 4 sont imposés par les financeurs (gouvernance, bâtiment, ENR, mobilité) et le cinquième, optionnel, est à choisir parmi 3 (acteurs économiques, déchets/ressources, urbanisme). La candidature et le nouveau plan d'actions seront coconstruits avec les élus, les services associés et les partenaires d'Ambert Livradois Forez.

Après avoir écouté cet exposé et délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité décide :

- d'autoriser Monsieur le Président à faire acte de candidature pour un TEPOS période 2 auprès de la région AURA et de l'ADEME ;
- de charger Monsieur le Président des formalités utiles à l'exécution de la présente délibération.



Pour extrait conforme,
Le Président
Daniel FORESTIER

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT et de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.

- Publiée ou affichée le

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

SEANCE EN DATE DU 15 octobre 2020

Présents : cf. liste annexe**Secrétaire de séance :** Jean-Pierre GENESTIER**Date de la convocation du Conseil de Communauté :** 8 octobre 2020**Lieu de convocation du Conseil de Communauté :** Salle des Fêtes de Champetières.

Délibération n°13

ATTRIBUTION DE MARCHÉ POUR LE SUIVI DE L'ANIMATION DE L'OPAH-RU

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°153 en date du 7 septembre 2017 engageant la communauté de communes dans une réforme de la politique habitat sur le territoire d'Ambert Livradois Forez ;

Vu la délibération n°208 en date du 14 décembre 2017 engageant la communauté de communes dans la définition de sa stratégie opérationnelle ;

Vu la délibération n°6 en date du 7 novembre 2019 validant les dispositifs qui seront présents sur le territoire ;

Vu la délibération n°15 en date du 5 décembre validant le projet de convention pour la mise en place d'une OPAH-ru sur le territoire ;

Vu l'appel d'offre lancé pour le recrutement de l'opérateur en charge du suivi-animation de l'OPAH-RU en juillet 2020,

Monsieur le Président présente au conseil de communauté le procès-verbal d'attribution de la Commission d'Appel d'Offre du 9 octobre 2020 relatif à l'appel d'offre lancé pour l'animation et le suivi du dispositif OPAH-ru.

Après avoir écouté cet exposé et délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité décide :

- d'approuver les conclusions du procès-verbal d'attribution de la CAO, telles que présentées ;
- d'autoriser M. le Président à signer le marché afférent.



Pour extrait conforme,
Le Président
Daniel FORESTIER

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT et de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.

- Publiée ou affichée le

COMMUNAUTE DE COMMUNES AMBERT LIVRADOIS FOREZ (Puy-de-Dôme)**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE****SEANCE EN DATE DU 15 octobre 2020****Présents** : cf. liste annexe**Secrétaire de séance** : Jean-Pierre GENESTIER**Date de la convocation du Conseil de Communauté** : 8 octobre 2020**Lieu de convocation du Conseil de Communauté** : Salle des Fêtes de Champetières.

Délibération n°14

TRAVAUX MEDIATHEQUE D'AMBERT – DEMANDE DE SUBVENTION DESIL ET DETR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'accord-cadre de partenariat, n°19RAA0024, « Développement des énergies thermiques renouvelables et de la maîtrise de l'énergie » entre l'ADEME et la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez en date du 4 décembre 2019 ;

Monsieur le Président rappelle qu'Ambert Livradois Forez est lauréate de l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par l'ADEME « Développement des énergies thermiques renouvelables et de la maîtrise de l'énergie ». En tant qu'opérateur territorial, Ambert Livradois Forez s'engage à réaliser des travaux de rénovation énergétique sur son patrimoine et celui de ses communes afin de :

- Atteindre un niveau global de production d'énergies renouvelables thermiques attendu par filière :
 - o Installations biomasse : production d'au moins 1 200MWh
 - o Surfaces solaire thermique : au moins 25m²
 - o Installations de géothermie intermédiaire avec PAC sur champs de sondes : production minimum de 25MWh/an
- Réaliser des travaux de maîtrise de l'énergie lui permettant d'afficher une réduction de consommation d'énergie d'au moins 30%.

Dans ce cadre Monsieur le Président propose de lancer un programme de travaux de rénovation énergétique sur le bâtiment dénommé « Médiathèque d'Ambert » et de solliciter dès à présent une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Monsieur le Président présente le plan de financement prévisionnel (cf. annexe 1) :

RENOVATION ENERGETIQUE DE LA MEDIATHEQUE D'AMBERT				
DEPENSES		RECETTES		
Travaux rénovation énergétique HT	120 000,00 €	Aides publiques	107 520,00 €	80,00%
<i>Menniseries</i>	120 000,00 €	DSIL	67 200,00 €	50,00%
<i>Isolation de la toiture</i>		DETR (fiche n°2 "bâtiments communaux")	40 320,00 €	30,00%
<i>Régulation</i>		AUTOFINANCEMENT	26 880,00 €	20,00%
MOE dont BET et bureaux de contrôle (12%)	14 400,00 €	Autres : CEE	A définir ultérieurement	
TOTAL TRAVAUX avec MOE	134 400,00 €	TOTAL FINANCEMENTS	134 400,00 €	100,00%

Après avoir écouté cet exposé et délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité décide :

- de valider le plan de financement tel que décrit ci-dessus ;
- de déposer les dossiers de demande de subventions DSIL et DETR ;
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif au présent projet.



Pour extrait conforme,
Le Président,
Daniel FORESTIER

Le Président

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT et de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publiée ou affichée le

PRÉFÈTE DU DU PUY-DE-DOME

Dotation de soutien à l'investissement local 2020
--

ANNEXE 3

PLAN DE FINANCEMENT A CHAQUE DEMANDE DE SUBVENTION DSIL

NOM DE LA COLLECTIVITE : COMMUNAUTE DE COMMUNES AMBERT LIVRADOIS FOREZ

INTITULE DE L'OPERATION : TRAVAUX MEDIATHEQUE D'AMBERT

NATURE DES DEPENSES	Montant H.T.
Dépenses d'ingénierie	14 400 €
Travaux	120 000 €
Acquisitions	
Autres (à préciser)	
Total	134 400 €

FINANCEMENTS		Montant	Pourcentage
Union européenne	<input type="checkbox"/> sollicité		
	<input type="checkbox"/> attribué		
DSIL	<input type="checkbox"/> sollicité	58 800 €	49 %
DETR	<input type="checkbox"/> sollicité		
	<input type="checkbox"/> attribué		
Conseil régional	<input type="checkbox"/> sollicité		
	<input type="checkbox"/> attribué		
Conseil départemental	<input type="checkbox"/> sollicité		
	<input type="checkbox"/> attribué		
Communauté de communes ou d'agglomération	<input type="checkbox"/> sollicité		
	<input type="checkbox"/> attribué		
Établissements publics (ADEME, Agence de l'eau,...)	<input type="checkbox"/> sollicité		
	<input type="checkbox"/> attribué		
Total financements publics		58 800 €	49 %
Fonds propres		56 400 €	47 %
Emprunt – Crédit bail			
Total autofinancement			
Autres (à préciser) CEE		4 800 €	4 %
Total général		120 000 €	100 %

Fait à

Le

Cachet et Signature :

COMMUNAUTE DE COMMUNES AMBERT LIVRADOIS FOREZ (Puy-de-Dôme)**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE****SEANCE EN DATE DU 15 octobre 2020****Présents** : cf. liste annexe**Secrétaire de séance** : Jean-Pierre GENESTIER**Date de la convocation du Conseil de Communauté** : 8 octobre 2020**Lieu de convocation du Conseil de Communauté** : Salle des Fêtes de Champetières.

Délibération n°15

ELIMINATION DES DECHETS : RAPPORT D'ACTIVITES 2019

Vu le code général des collectivités territoriales et en particulier l'article L 5211-39. et L2224-5,

Vu le décret n°2000-404 du 11 mai 2000 en particulier son article 2 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,

Vu la délibération du 29 août 2017, par laquelle M. le Président de la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez, indique qu'il adressera chaque année aux maires de chaque commune membres le rapport retraçant l'activité de l'Etablissement,

Monsieur le président de la Communauté de Communes, présente le rapport 2019 sur la qualité des services de collecte des Ordures Ménagères, afin qu'une communication soit faite par les Conseils Municipaux en séance publique.

Après avoir écouté cet exposé et délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité décide :

- d'approuver le rapport d'activités 2019 pour la compétence en matière d'élimination des déchets ménagers et assimilés,
- de charger Monsieur le Président de l'ensemble des démarches nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Daniel FORESTIER

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT et de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.

- Publiée ou affichée le

COMMUNAUTE DE COMMUNES AMBERT LIVRADOIS FOREZ (Puy-de-Dôme)**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE****SEANCE EN DATE DU 15 octobre 2020****Présents :** cf. liste annexe**Secrétaire de séance :** Jean-Pierre GENESTIER**Date de la convocation du Conseil de Communauté :** 8 octobre 2020**Lieu de convocation du Conseil de Communauté :** Salle des Fêtes de Champetières.

Délibération n°16

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : RAPPORT D'ACTIVITES 2019

Vu le code général des collectivités territoriales et en particulier l'article L.2224-5 du CGCT qui précise que les services d'assainissement doivent faire l'objet d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service auprès de leur assemblée délibérante.

Le rapport est joint en annexe.

Monsieur le Président de la communauté de communes adressera chaque année au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, et ce rapport devra faire l'objet d'une communication au conseil municipal en séance publique.

Après avoir écouté cet exposé et délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité décide :

- d'approuver le rapport d'activités 2019 pour la compétence du service public d'assainissement non collectif,
- de Charger Monsieur le Président de l'ensemble des démarches nécessaires à la réalisation de la présente délibération.



Pour extrait conforme,
Le Président,
Daniel FORESTIER

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT et de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.

- Publiée ou affichée le

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

RAPPORT D'ACTIVITE

EXERCICE 2019



1. CONTEXTE REGLEMENTAIRE

1.1 Obligations réglementaires nationales

CGCT : Articles L.2212-1 et L.2212-2 ; L.2224-7 à L.2224-13 – R.2224-6 à R.2224-9 et R.2224-19

RSD : Articles L.1311-1 et L.1311-2 ; L.1331-1-1 à L.1331-11

Arrêté du 21 juillet 2015 : Modalités techniques des installations > 20 EH

Arrêté du 7 septembre 2009 : Modalités techniques des installations ≤ 20 EH

Arrêté du 27 avril 2012 : Modalités relatives au contrôle des ANC (ANNEXE 1)

Zonage d'assainissement : Article L.2224-10 du CGCT

1.2 Obligations réglementaires locales

Règlement de service (Art L.2224-12 du CGCT)

(Obligatoire au titre de l'article L.2224-12 du CGCT et
7 de l'arrêté du 27 avril 2012)

2. CARACTERISTIQUES DU SERVICE

2.1 Organisation administrative

Le territoire du SPANC de la Communauté de Communes AMBERT LIVRADOIS FOREZ, s'étend sur **59 communes** adhérentes : **Aix La Fayette, Ambert, Arlanc, Auzelles, Baffie, Bertignat, Beurrières, Brousse, Ceilloux, Chambon sur Dolore, Champétières, Chaumont le Bourg, Condat Les Montboissier, Cunlhat, Domaize, Doranges, Dore l'Eglise, Echandelys, Egliseneuve des Liards, Eglisolles, Fayet Ronaye, Fournols, Grandrif, Grandval, Job, La Chapelle Agnon, La Chaulme, La Forie, Le Brugeron, Le Monestier, Marat, Marsac en Livradois, Mayres, Medeyrolles, Novacelles, Olliegues, Saillant, St Eloy la Glacière, St Alyre d'Arlanc, St Amant Roche Savine, St Anthème, St Bonnet le Bourg, St Bonnet le Chastel, St Clément de Valorgue, St Ferréol des Côtes, St Germain l'Herm, St Gervais ss Meymont, St Just, St Martin des Olmes, St Pierre la Bourlhonne, St Romain, St Sauveur la Sagne, Sauvessanges, Sugères, Thiolières, Tours sur Meymont, Valcivieres, Vertolaye, Viverols.**

2.2 Condition d'exploitation

Gestion en régie.

Le règlement en vigueur du service d'assainissement non collectif a été modifié et adopté par délibération du 08/02/2017.

2.3 Estimation de la population desservie

Le service public d'assainissement non collectif concerne environ 10 000 installations.

2.4 Prestations assurées par le SPANC

Le SPANC assure par obligation réglementaires:

- **les contrôles périodiques des installations existantes.** Conformément à la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30/12/2006, le SPANC a l'obligation de réaliser un contrôle périodique de bon fonctionnement de tous les dispositifs d'assainissement non collectif existant sur son territoire. L'objectif de ce contrôle est de s'assurer que les ouvrages sont bien entretenus, que l'installation n'entraîne pas de pollution des eaux et des milieux aquatiques et ne porte pas atteinte à la salubrité publique.

- **Les contrôles de conception des installations neuves.(permis de construire et réhabilitation)** : il consiste en un examen préalable d'une déclaration (ANNEXE 2) fourni par le propriétaire demandeur et d'une visite sur site afin de vérifier l'adaptation du projet au type d'usage, aux contraintes sanitaires et environnementales, aux exigences et à la sensibilité du milieu, aux caractéristiques du terrain et à l'habitation desservie.

- **Les contrôles de réalisation des installations en fin de travaux. (permis de construire et réhabilitation)** : Ce contrôle consiste, sur la base d'un examen préalable de la conception de l'installation et lors d'une visite sur site effectuée avant remblayage, à identifier, localiser et caractériser les dispositifs constituant l'installation, repérer l'accessibilité et vérifier le respect des prescriptions techniques réglementaires en vigueur.

- **Les contrôles des installations existantes dans le cadre des ventes.**

La loi Grenelle du 12/07/2010 a modifié deux articles :

- Le code de la santé publique,

article L1331-11-1: «Lors de la vente de tout ou partie d'un immeuble à usage d'habitation non raccordé au réseau public de collecte des eaux usées, le document établi à l'issue du contrôle des installations d'assainissement non collectif effectué dans les conditions prévues au II de l'article L. 1331-1-1 du présent code et daté de moins de trois ans au moment de la signature de l'acte de vente est joint au dossier de diagnostic technique prévu aux articles L. 271-4 et L. 271-5 du code de la construction et de l'habitation. Si le contrôle des installations d'assainissement non collectif effectué dans les conditions prévues au II de l'article L. 1331-1-1 du présent code est daté de plus de trois ans ou inexistant, sa réalisation est à la charge du vendeur ».

- Le code de la construction et de l'habitation, article L271-4 : «En cas de non-conformité de l'installation d'assainissement non collectif lors de la signature de l'acte authentique de vente, l'acquéreur fait procéder aux travaux de mise en conformité dans un délai d'un an après l'acte de vente».

Le SPANC assure également des compétences facultatives :

- **L'entretien** : organisation de tournées de vidanges de fosses septiques/toutes eaux.
- **Réhabilitation groupée** : Suivi et traitement des demandes de subventions des particuliers auprès du Département et/ou de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour la réhabilitation des assainissements individuels classés « points noirs ». Conditions et montants (ANNEXE 3)

3. TARIFICATION

3.1 Fixation des tarifs en vigueur

Les tarifs sont fixés par délibération du conseil communautaire

3.2 Prix du service d'assainissement non collectif

Les tarifs applicables en 2019 :

Prix en Euros TTC	
Prestations	tarifs 2019
Contrôles des installations neuves (dans le cadre d'un PC ou pour une réhabilitation)	200 €
Dont :	
1 ^{ère} visite de conception	100€
2 ^{ème} visite de contrôle de bonne exécution	100€
Contrôle périodique des installations existantes	80 €
Pénalité pour refus de visite de visite	120 €
Contrôle des ANC dans le cadre d'une vente immobilière	150 €
Recherche fosse par caméra	150 €

4. DONNEES ANNUELLES

4.1 LES DONNEES GENERALES

L'activité du SPANC pour l'exercice 2019 est la suivante :

Prestation		2018	2019	Variation
Contrôle des installations	Contrôles périodiques des installations existantes	462	365	- 97
	Contrôles de mutation (vente)	218	235	+ 17
	Contrôle de conception (avant travaux)	148	171	+ 23
	Contrôle de réalisation (après travaux)	173	111	- 62
Nombre d'interventions pour entretien des installations (NBRE vidanges réalisées)		76	83	+ 7

La diminution du nombre de contrôles périodiques par rapport à l'année précédente s'explique par les autorisations d'absences liées aux visites suivies maternité de la femme d'un agent, aux congés paternité et à un arrêt maladie de 3 semaines puis à une incapacité de conduites.

En 2017, l'Agence de l'Eau nous informe de la suspension de ses aides, le SPANC a donc pour 2018 arrêté toutes prises d'inscription des usagers aux subventions. En temps ordinaire ces personnes qui auraient pu prétendre aux aides auraient dû faire leurs travaux en 2019. Lorsque l'AELB a ré-ouvert son programme d'aide à la réhabilitation, il restait peu de temps d'inscriptions et d'études donc peu d'inscrits, ce qui explique en partie la diminution du nombre des contrôles de réalisation.

Technicien 1

TYPE DE CONTROLES	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	TOTAL
DIAG Existant	3	5	13	7	14	11	12	16	3	0	9	8	101
DIAG pr vente			9	10	20	19	10	8	7	7	14	14	118
Conception	18	5	15	14	9	12	12	4	23	25	20	14	171
Bonne execution	3	4	8	10	10	11	12	6	16	11	7	5	103
inspection CAM							1						1
	24	14	45	41	53	53	47	34	49	43	50	41	494

Technicien 2

TYPE DE CONTROLES	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	TOTAL
DIAG Existant	24	10	20	35	36	25	32	24	31	12	15	0	264
DIAG pr vente	12	12	13	5	12	6	11	8	25	11	2	0	117
Conception													
Bonne execution	1		1		2			2	1	1			8
	37	22	34	40	50	31	43	34	57	24	17	0	389

Nombre de contrôles sur 2019 (2 techniciens)

DIAG Existant	365
DIAG pr vente	235
Conception	171
Bonne execution	111
inspection CAM	1
	883

Année 2018
462
218
148
173
1
1002

4.2 PROGRAMMES DE REHABILITATION

Financeurs : Département (20%)– Agence de l'EAU LOIRE BRETAGNE (30%)

Le SPANC organise des opérations groupées de réhabilitations d'assainissement individuel NON CONFORME présentant une pollution.

Le service est chargé du montage de chaque dossier des particuliers concernés, de vérifier les conditions d'éligibilité, de réaliser les contrôles de conception et de réalisation, de coordonner les études de sol et de filière effectuées par le bureau d'étude EACS d'Ennezat, de présenter les demandes financières auprès du Département et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et de redistribuer les subventions aux particuliers.

L'année 2019 a fait l'objet d'un programme (Programme 11) de 12 assainissements individuels « points noirs » réhabilités et financés à hauteur de 30 à 50 % par le Département et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Depuis la prise de compétence réhabilitation en 2014 (11 premiers programmes), 224 particuliers ont bénéficié d'une aide financière pour la réhabilitation de leur assainissement.

Conditions et montants (ANNEXE 3)

BILAN DES PROGRAMMES DE REHABILITATIONS SUBVENTIONNEES (ANNEXE 4)

4.3 VIDANGES :

Prestataire de service : SARP Centre Est depuis le 24/09/2018.

Marché pour 4 ans, renouvelable tous les ans.



2019 : 74 vidanges réalisées sur 20 tournées programmées +9 Vidanges d'urgence

TARIFS DES PRESTATIONS DE VIDANGE SARP en 2019:

Désignation des prestations	Montant HT	Montant TTC
Tournées : Forfaits entretien fosse qui comprend la vidange de la fosse, le nettoyage du préfiltre et le curage et nettoyage de l'installation en amont et aval de la fosse (canalisations, regards...)		
<ul style="list-style-type: none"> Forfait pour une fosse de 1 à 2 m³ (fosse septique) : 	265	291.5
<ul style="list-style-type: none"> Forfait pour une fosse de 3 m³ (fosse toutes eaux) : 	295	324.5
<ul style="list-style-type: none"> Prix au m³ supplémentaire : 	45	49.5
Pour une vidange d'entretien unique : (hors tournée-urgence) Forfaits entretien fosse qui comprend la vidange de la fosse, le nettoyage du préfiltre et le curage et nettoyage de l'installation en amont et aval de la fosse (canalisations, regards...)		
<ul style="list-style-type: none"> Forfait pour une fosse de 1 à 2 m³ (fosse septique) : 	365	401.5
<ul style="list-style-type: none"> Forfait pour une fosse de 3 m³ (fosse toutes eaux) : 	395	434.5
<ul style="list-style-type: none"> Prix au m³ supplémentaire : 	45	49.5
Curage du système de traitement : épandage, filtre à sable	35	38.50
Entretien Bac à graisses (lorsque la fosse est aussi à vidanger (max 500 litres)	31	34.10
Entretien Bac à graisses seul – 1m3	365	401.5
Pompage, évacuation et traitement : m3 de graisses supplémentaire	75	82.5
Installation de tuyaux supplémentaires au-delà de 30 m séparant l'ouvrage du lieu de stationnement de l'hydrocureur :	5 (pour 3 mètres suppl.)	5.5
Prix du déplacement sans intervention (absence de l'utilisateur, localisations de l'installation non connue, fosse non accessible) :	60	66
Pompage média filtrant d'une filière compacte	150	165
Vidange de boues d'une installation communale de traitement (prix au m3)	115	126.5

5. RECETTES ET DEPENSES DU SERVICE

Bilan financier 2019 :

Sens	Section	Chapitre	Prévu	Réalisé
D			574 891,70	452 735,40
D	I			
D	I	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	4 534,23	4 534,23
D	I	20 - Immobilisations incorporelles		
D	I	21 - Immobilisations corporelles	500,00	358 ,66
D	F			
D	F	002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	82 195,24	82195,24
D	F	011 - Charges à caractère général	22 818,00	14 967,34
D	F	012 - Charges de personnel et frais assimilés	114 120,00	114 043,07
D	F	023 - Virement à la section d'investissement	507,84	
D	F	042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	4526,39	4526,39
D	F	65 - Autres charges de gestion courante	345190,00	231779,56
D	F	67 - Charges exceptionnelles	500,00	330 ,91
R			574 891,70	471 034,45
R	I			
R	I	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		
R	I	021 - Virement de la section d'exploitation	507,84	
R	I	040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	4526,39	4526,39
R	I	16 - Emprunts et dettes assimilées		
R	F			
R	F	70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	53 319,97	91250,93
R	F	74 - Subventions d'exploitation	516537,50	374905,95
R	F	75 - Autres produits de gestion courante	0,00	0,18
R	F	77 - Produits exceptionnels	0,00	351,00

ANNEXES

ANNEXE 1

Tableau d'aide à la décision déterminant l'éventuelle non-conformité des installations et les délais de réalisation des travaux (annexe II de l'arrêté du 27 avril 2012)

Problèmes constatés sur l'installation	Zone à enjeux sanitaires ou environnementaux		
	NON	OUI	
		Enjeux sanitaires	Enjeux environnementaux
Absence d'installation	<p>Non-respect de l'article L 1331-1-1 du code de la santé publique</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Mise en demeure de réaliser une installation conforme ☞ Travaux à réaliser dans les meilleurs délais 		
<p>Défaut de sécurité sanitaire (contact direct, transmission de maladies par vecteurs, nuisances olfactives récurrentes)</p> <p>Défaut de structure ou de fermeture des ouvrages constituant l'installation</p> <p>Implantation à moins de 35 mètres en amont hydraulique d'un puits privé déclaré et utilisé pour l'alimentation en eau potable d'un bâtiment ne pouvant pas être raccordé au réseau public de distribution</p>	<p>Installation non conforme Danger pour la santé des personnes</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Travaux obligatoires dans un délai maximum de 4 ans ☞ Travaux dans un délai maximum de 1 an en cas de vente 		
<p>Installation incomplète Installation significativement sous-dimensionnée</p> <p>Installation présentant des dysfonctionnements majeurs</p>	<p>Installation non conforme</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Travaux dans un délai maximum de 1 an en cas de vente 	<p>Installation non conforme - danger pour la santé des personnes</p>	<p>Installation non conforme - risque environnemental avéré</p>
		<ul style="list-style-type: none"> ☞ Travaux obligatoires dans un délai maximum de 4 ans ☞ Travaux dans un délai maximum de 1 an en cas de vente 	

ANNEXE 2

Communauté de Communes AMBERT LIVRADOIS FOREZ

N° DOSSIER :

DECLARATION D'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT AUTONOME

SPANC

Communauté de communes

AMBERT LIVRADOIS FOREZ

15 rue du 11 novembre

63600 AMBERT

Tél. : 04 73 82 76 95

aurelie.ribes@ambertlivradoisforez.fr

Date de la réception du dossier :/...../ 20...

(à remplir par le service)

GENERALITES

Demandeur :

• **Nom, Prénom :**

• **Adresse (résidence principale):**

Rue/Lieu dit :

CP :

Commune :

Pays :

• **Téléphones:** Fixe : Portable :

• **Mail :**

Installateur : (si connu)

• Nom ou Raison sociale :

• Adresse :

• Téléphone :

Locaux à desservir :

Résidence principale

Résidence secondaire

Maison individuelle

Groupe de logements

Camping Gites / Hôtels Restaurant

Autre (à préciser) :

Date de construction de l'habitation :

Date d'achat de l'habitation :

L'installation d'assainissement individuel se fait dans le cadre :

- D'un permis de construire d'une habitation.**
- D'une réhabilitation (sans demande de Permis de construire)**

Décrivez votre installation actuelle :

- Installation inexistante
- fosse septique
- toutes eaux
- Puits perdu
- Système de traitement : (épandage-filtre a sable....) : précisez :
- NE SAIT PAS

Importance de l'installation :

Votre logement :

- Nombre de chambre :
- Nombre de cuisine :.....
- Nombre de toilette (WC) :.....
- Nombre de salles de Bain :.....

- Nombre de personnes dans le foyer :.....

- Alimentation en eau potable : réseau public alimentation privée (préciser) :.....

Terrain et son environnement :

- Adresse du terrain : (lieu dit et commune).....

- Surface en m² :.....

- Références cadastrales (sections et n° de parcelles de l'habitation) :.....

- Présence de puits, sources, captages destinés à la consommation humaine autour du dispositif d'assainissement :
 Dans un rayon de 100 mètres dans un rayon de 35 mètres néant
- Y a-t-il des plantations prévues à moins de 3 mètres des dispositifs d'assainissement :
 Oui non
- Les installations envisagées sont elles à plus de 3 mètres des limites de la propriété :
 Oui non
- La distance entre l'habitation et le lieu de traitement est-elle supérieure ou égale à 5 m :
 Oui non
- Quel est la destination des eaux pluviales :
 Fossé
 Infiltration
 Récupération
 Autre :.....

LES VISITES DU SPANC

1- Contrôle de CONCEPTION de l'ouvrage :

C'est une visite sur place du technicien SPANC qui va préconiser une filière d'assainissement individuelle adaptée à l'habitation, à la nature du sol, à la configuration de la parcelle....

Le technicien dimensionne et localise le prétraitement (fosse). Celui-ci s'effectue en principe dans une fosse dans laquelle on rejette toutes les eaux usées (eaux vannes issues des WC et eaux ménagères issues des cuisines, salles de bains ou buanderies).

Les eaux de pluie ne sont pas admises dans la fosse.

Le technicien réalise, si nécessaire, un test de perméabilité du sol pour déterminer la filière de traitement adéquate après la fosse, la dimensionner et la localiser.

Il va prendre en compte plusieurs critères pour déterminer cette filière : perméabilité, nature et hauteur du sol, niveau de remontée de la nappe, pente du terrain, nombre de pièces de l'habitation, clôture, arbres, accès, emplacement de la maison, surface disponible, sensibilité du milieu récepteur à la pollution (baignade, pêche, captage...), topographie....

L'implantation des ventilations primaire (apport d'air) et secondaire (extraction des gaz de la fosse toutes eaux) sera également étudiée.

Seule une ventilation complète permet d'éviter la corrosion et les problèmes de mauvaises odeurs.

2- La visite de REALISATION :

Le technicien vient sur le chantier, avant recouvrement des ouvrages, pour vérifier si le projet a été respecté et si l'ouvrage est construit dans les règles de l'art.

Pour cela, il convient d'informer le service SPANC suffisamment tôt lors de l'engagement des travaux.

Ces 2 contrôles sont très importants. Ils permettent d'assurer d'une filière de qualité, adaptée au sous-sol, à la parcelle et à la capacité d'accueil de l'habitation.

Il est fortement conseillé de confier la réalisation de l'ouvrage à des professionnels.

Le coût total des visites (conception + bonne exécution) est de 180 €. (Chaque visite sera facturée 90 € par le Trésor public)

Tarif applicable au 01/01/2017

MERCI DE REMPLIR CE FORMULAIRE ET DE NOUS RENVoyer LES PAGES 1-2 ET 4 AVEC LES PIECES CI- DESSOUS :

- Un **plan de situation de la parcelle**
- Un plan de masse du projet de l'installation d'assainissement non collectif. (si connu)
- Description et dimensionnement du projet de filière (si connu)

ENGAGEMENT DU DEMANDEUR

Je soussigné(e) (Nom-Prénom).....

M'engage à :

- Ce que l'installation soit établie dans son entier, conformément au projet, tel qu'il aura été accepté et selon la réglementation en vigueur.

- A contacter le SPANC au début de travaux, en vue de la vérification technique avant le remblaiement des ouvrages.

- Assurer le bon fonctionnement de mon installation en respectant les règles d'utilisation et d'entretien.

Fait àLe.....

Signature du propriétaire :

ANNEXE 3

LES CONDITIONS D'AIDES

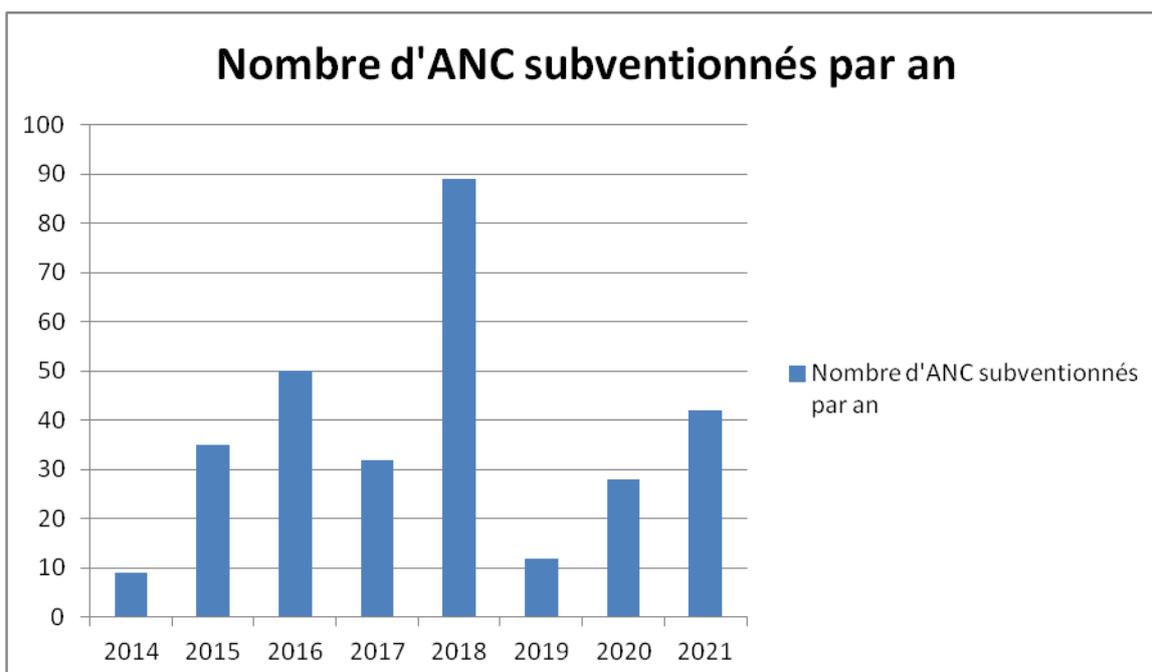
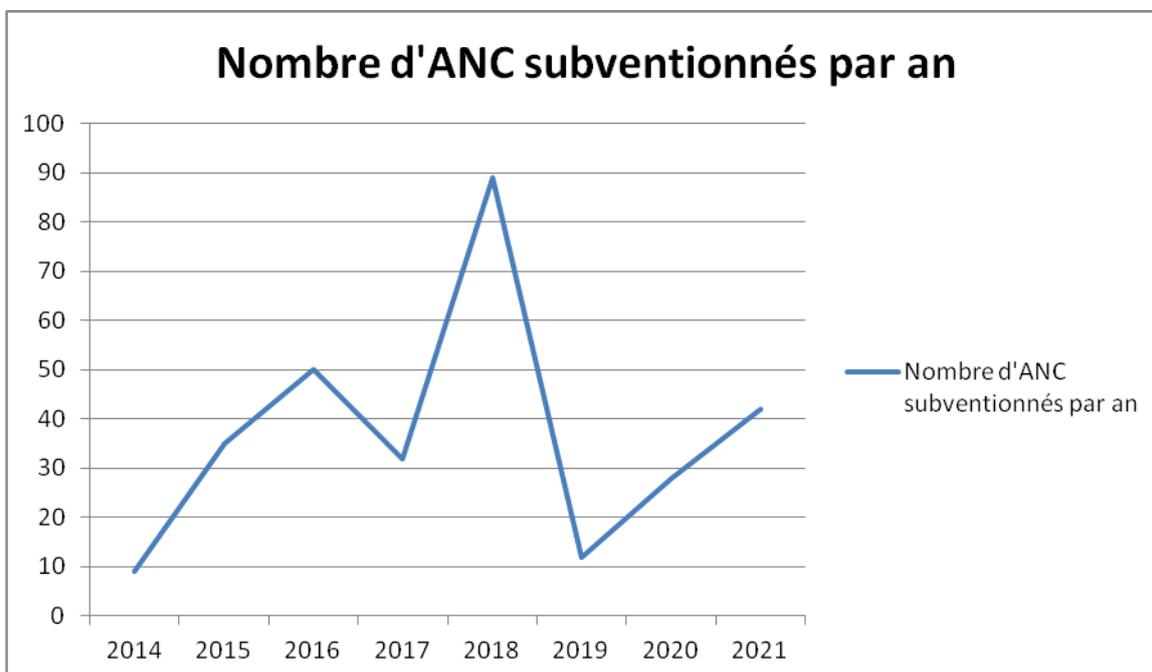
Conseil Départemental	Agence de l'Eau Loire Bretagne
Zonage d'assainissement de la commune : assainissement individuel.	
Installations classées « points noirs » diagnostic récent	
	Etude de sol et de filières selon un cahier des charges précis (Bureau d'étude possible EACS: 508.80€ TTC
	Habitation acquise avant le 01/01/2011
	Assainissement réalisé avant le 09/10/2009
Nombre dossiers: 1 seul prog/an: 39 dossiers (avant 15/10)	Nombre dossier illimité

LES MONTANTS

CONSEIL DEPARTEMENTAL	AGENCE DE L EAU
Taux de subvention 20% S'applique sur un montant maximum de 7000 € HT. (aide max de 1400 €) + Etude: 20 € plafond 500 € HT (100 € MAX)	Taux de subvention 30% - S'applique sur un montant maximum de 8500 € TTC (soit une aide de 2550 € maximum)

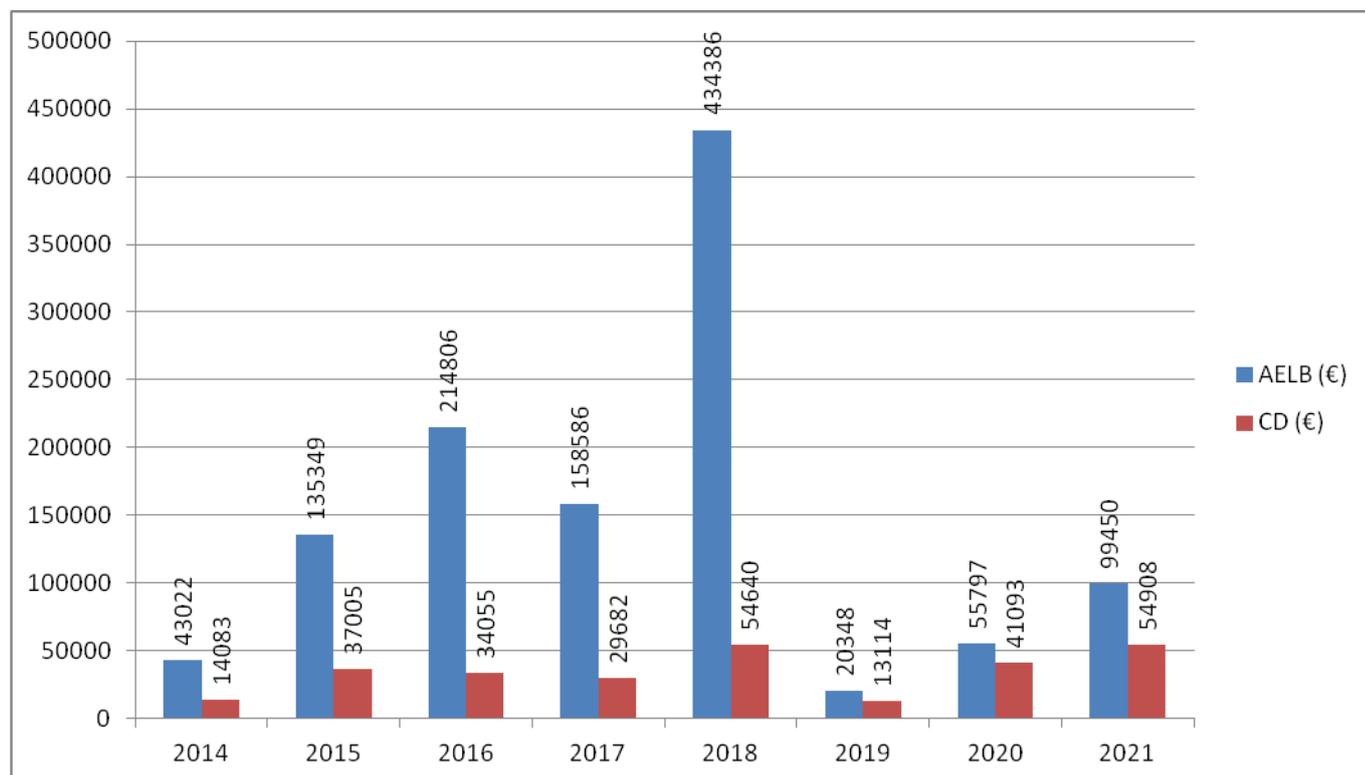
ANNEXE 4

Bilan des programmes de réhabilitations subventionnées



L'AELB a annoncé la fin de son programme d'aide en 2018 d'où la baisse du nombre de dossiers d'aide sur l'année 2019 et lors du redémarrage des programmes d'aide, nous avons rapidement inscrits 12 demandes pour ne pas perdre une année.

MONTANTS DE SUBVENTIONS VERSEES AUX USAGERS



SOIT un total de subventions (AELB +CD) versées aux 297 usagers de : 1.440.324 €

1.161.744 € de l'AELB
278.580 € du CD

Ce qui fait une moyenne **de 4849 € par usager**, (allant de 1400 € à 6500 € selon les années et les conditions d'éligibilité)

Coût d'un ANC : entre 8000 et 9000 €

COMMUNAUTE DE COMMUNES AMBERT LIVRADOIS FOREZ (Puy-de-Dôme)**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE****SEANCE EN DATE DU 15 octobre 2020****Présents :** cf. liste annexe**Secrétaire de séance :** Jean-Pierre GENESTIER**Date de la convocation du Conseil de Communauté :** 8 octobre 2020**Lieu de convocation du Conseil de Communauté :** Salle des Fêtes de Champetières.

Délibération n°17

**PROJET DE TELEMEDECINE SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AMBERT
LIVRADOIS FOREZ**

Madame la Vice-présidente en charge de l'action sociale, présente le rapport suivant à l'assemblée :

Vu l'arrêté préfectoral du 28 mars 2018 fixant les statuts de la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez et notamment la compétence supplémentaire « soutien à toute initiative visant à maintenir, améliorer et développer le service de santé » ;

Vu la délibération du 29 octobre 2019 complétant la compétence supplémentaire « soutien à toute initiative visant à maintenir, améliorer et développer le service de santé » par « mailler le territoire avec une offre de soin organisée en réseau autour d'un pôle central de santé » ;

Rappel du contexte :

Notre territoire dispose actuellement de 17 médecins généralistes, 5 psychologues, 11 dentistes, 13 pharmacies, 34 Infirmiers diplômés d'Etat, 23 masseurs kiné, de sages-femmes, orthophonistes, podologues, ophtalmologistes et surtout d'un centre-hospitalier (urgence, médecine, gériatrie, périnatalité).

De plus différentes organisations ont vu le jour : Une MSP à Cunlhat (territoire de garde Cunlhat, Olliergues, Courpière, Augerolles, St Didier) dans le cadre de l'association pour l'Amélioration de la Qualité des Soins Vallée de la Dore (AQSVD) avec un projet immobilier porté par la Communauté de Communes à Cunlhat ; Une MSP portée par l'Association des Professionnels de Santé pour la qualité des Soins en Pays d'Ambert (APSSA) avec un projet immobilier privé à Ambert ; Un espace santé à St Germain l'Herm existant porté par la Communauté de Communes ; Un projet immobilier à Arlanc porté par la Mairie avec démarche d'accompagnement des professionnels de santé en cours et des espaces santé existants portés par les Mairies de Marsac et Olliergues.

Cependant, nous constatons un vieillissement des professionnels de santé (2 départs en retraite en 2019 non remplacés) avec des zones fragiles : secteur d'Arlanc, secteur d'Olliergues et une zone vide de médecin généraliste : le Haut-Livradois.

Afin de maintenir l'offre de soin existante et si possible de la développer, la Communauté de Communes souhaite disposer d'un projet de santé pensé à l'échelle du territoire Ambert Livradois Forez en travaillant notamment avec le réseau des professionnels d'Ambert. Il s'agit là d'une priorité politique du projet de territoire qui devra être partagée, concertée avec l'ensemble des acteurs dans la durée. Nous bénéficions également d'un contrat local de santé (CLS), outil issu de la loi Hôpital Patients Santé et Territoires du 21 juillet 2009 qui permet de coordonner l'action publique des Agences Régionales de Santé (ARS) et celle menée par les collectivités locales. A l'avenir, nous

devrons conforter une communauté professionnelle territoriale de santé en lien avec l'hôpital grâce à un travail en réseau, via un système de permanences sur les territoires et le développement du numérique.

En effet, la téléconsultation constitue une voie nouvelle pour faciliter l'accès aux soins. Elle permet d'éviter le renoncement aux avis spécialisés et les délais de consultation trop longs. Elle est aussi un moyen d'éviter les déplacements inutiles et les recours aux urgences.

Les cabines de télémedecine peuvent être envisagées comme un complément d'offre. Cette solution n'est envisageable qu'avec :

- L'adhésion de l'équipe de soin environnante à la démarche
- Un accompagnement de l'utilisation de la cabine par des professionnels de santé
- Un local à disposition et bien situé

Tous ces facteurs sont réunis sur le secteur de St Germain l'Herm qui pourrait constituer un secteur d'expérimentation de cette solution.

Le secteur d'Arlanc est également intéressé par la démarche.

Le coût de fonctionnement des cabines de télémedecine correspond aux factures d'électricité et d'internet + la maintenance qui s'élève à elle seule à 26 100 € annuel (à partir de la 2^e année).

L'acquisition de cabine de télémedecine serait accompagnée de l'acquisition du matériel informatique sur les secteurs d'Arlanc et de St Germain l'Herm qui permettrait, lors des visites des infirmières libérales, des consultations de médecins généralistes ou de spécialistes à domicile chez certains patients qui disposent d'un réseau internet performant.

▪ Durée :

Acquisition prévue à l'automne 2020

▪ Coût prévisionnel global HT ainsi que le montant de la subvention sollicitée :

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Détail des différents postes de dépenses	Montant HT*	Détail des recettes (financements publics et privés sollicités ou obtenus ...)	Taux	Montant
2 cabines de télémedecine à 88 229.98 € HT l'unité + acquisition de matériel connecté	202 558 €	Subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes	30 %	62 267 €
Acquisition de matériel pour les infirmières libérales	5 000 €	DSIL	50 %	103 779 €
		Autofinancement de la commune / de l'EPCI	20 %	41 512 €
TOTAL	207 558 €	TOTAL		207 558 €

Les conseillers sollicités pour :

- accepter l'exécution du projet qui engage 41 512 € HT de fonds propres ;
 - accepter le plan de financement ;
 - autoriser Monsieur le Président à formuler la demande de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) ;
 - autoriser Monsieur le Président à formuler la demande de subvention à la Région AURA ;
 - autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la réalisation du projet.
- souhaitent avoir des compléments d'information afin de les aider à prendre leur décision.

Après avoir écouté cet exposé et délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité

- demande un complément d'informations ;
- décide d'ajourner leur décision et de reporter la délibération.

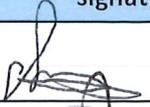
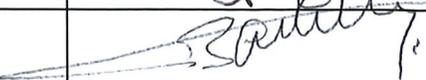
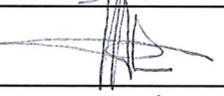
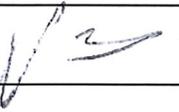


Pour extrait conforme,
Le Président,
Daniel FORESTIER

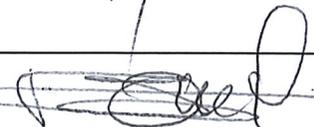
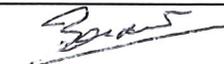
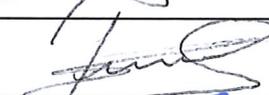
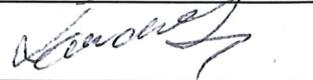
Le Président

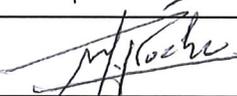
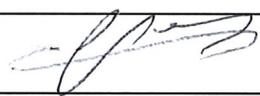
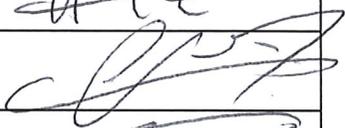
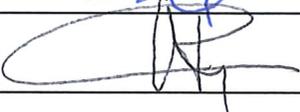
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT et de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.

- Publiée ou affichée le

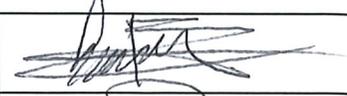
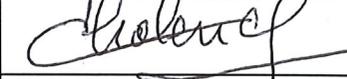
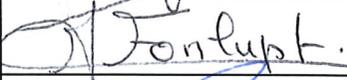
Commune	Civilité	Prénom	NOM	abs	Suppléé(e) par	Pouvoir à	signature
AIX LA FAYETTE	M.	Guy	SAUVADET	X	Alain CHARMOIS		
AMBERT	Mme	Stéphanie	ALLEGRE-CARTIER				
AMBERT	M.	Michel	BEULATON				
AMBERT	M.	David	BOST				
AMBERT	M.	Marc	CUSSAC				
AMBERT	Mme	Ingrid	DEFOSSE-DUCHENE				
AMBERT	Mme	Veronique	FAUCHER			David BOST	
AMBERT	M.	André	FOUGERE				
AMBERT	M.	Guy	GORBINET				
AMBERT	Mme	Brigitte	ISARD			Guy GORBINET	
AMBERT	M.	Albert	LUCHINO			Stéphanie ALLEGRE-CARTIER	
AMBERT	Mme	Corinne	MONDIN				
AMBERT	Mme	Christine	NOURRISSON			Corinne MONDIN	
AMBERT	M.	Philippe	PINTON				
AMBERT	M.	Marc	REYROLLE				
AMBERT	Mme	Corinne	ROMEUF				
AMBERT	M.	Pierre-Olivier	VERNET				

AR PREFECTURE							
ARLANC	M.	Christophe	DELAYRE			Sylvie DEMATHIEU	ok
ARLANC	Mme	Sylvie	DEMATHIEU				<i>Sylvie</i>
ARLANC	Mme	Valérie	PRUNIER				<i>Valérie</i>
ARLANC	M.	Jean	SAVINEL				<i>Jean</i>
AUZELLES	Mme	Marie-Laure	NUNES		Pascal FOULHOUX		<i>Marie-Laure</i>
BAFFIE	M.	Christian	GUENOLE		Eric CAMPEAUX		<i>Christian</i>
BERTIGNAT	M.	Jacques	POUGET		Bérengère MADEYRE		<i>Jacques</i>
BEURIERES	Mme	Laurence	FINAND-GEORGE		David GAUTHIER		<i>Laurence</i>
BROUSSE	M.	Sébastien	DUGNAS		Marylin ECHALIER	Didier LIENNART	<i>Didier</i> ok
CEILLOUX	Mme	Françoise	MARSEILLES		Jérémy BAUVY	Marie. Laure NUNES.	<i>Françoise</i>
CHAMBON SUR DOLORE	M.	Jean-Pierre	GENESTIER		Serge CHAPUIS		<i>Serge</i>
CHAMPETIERES	M.	Thierry	VERNET		Mireille CHARTOIRE		<i>Thierry</i>
CHAUMONT LE BOURG	M.	Raymond	NOURRISSON		Nelly MOLLIMARD		<i>Raymond</i>
CONDAT LES MONTBOISSIER	Mme	Corinne	DELAIR		Christian DURAGNON		<i>Corinne</i>
CUNLHAT	Mme	Chantal	FACY				<i>Chantal</i>
CUNLHAT	M.	Jean-Michel	HERRY				<i>Jean-Michel</i>
CUNLHAT	M.	Didier	LIENNART				<i>Didier</i>
DOMAIZE	M.	Dominique	CALLY		Jean-Claude RICHARD		<i>Dominique</i>

AR PREFECTURE				RAFIER			
DORANGES	M.	Bernard	PASTEL		Daniel RICHARD		
063-200070761-20201015-2020_15_10_PP-AU							
Regu le 20/10/2020							
DORE L'EGLISE	M.	Jean Claude	DAURAT		Karine LEFIEUX		
ECHANDELYS	M.	Christian	HEUX	X	Yvette RENAUDIAS		
EGLISOLLES	M.	Jean-Luc	VIALARD		Christine BATISSON	Marc JOUBERT	
FAYET RONAYE	M.	Louis	CHAUVET		Michel FAUGERE		
FOURNOLS	M.	Bruno	PAUL		Bernard GENESTIER		
GRANDRIF	Mme	Suzanne	LABARY		IsabelleCHANTELAUZE		
GRANDVAL	M.	Didier	FOURT		Jocelyne MORETTA		
JOB	M.	François	DAUPHIN				
JOB	Mme	Régine	FABRY				
LA CHAPELLE AGNON	Mme	Fabienne	GACHON		François COLLAY		
LA CHAULME	M.	Bernard	BERAUD		Maurice GARRIER		
LA FORIE	M.	Alain	CHANTELAUZE		Jean-Luc DI MARCO		
LE BRUGERON	M.	Roger	DUBIEN	X	Jean-François BAYLE		
LE MONESTIER	M.	Gérard	CORNOU		Maurice COLLAY		
MARAT	M.	Alain	DELAIR				
MARAT	M.	Patrice	DOUARRE				
MARSAC	Mme	Christiane	LANDREAT				

MARSAC	M.	Alain	MOLIMARD				
MARSAC	M.	Michel	SAUVADE				
MAYRES	M.	Stéphane	BONNET		Marie LEROY		
MEDEYROLLES	M.	Michel	BRAVARD		Roger BARD		
NOVACELLES	M.	Patrick	DELFERRIERE		Eric GARDE		
OLLIERGUES	M.	Arnaud	PROVENCHÈRE		Hélène ROUX		
SAILLANT	M.	Michel	ROCHE		Danièle HORTALA		
SAUVESSANGES	M.	Didier	ARDEVOL		Isabelle MOSNIER		
ST ALYRE D'ARLANC	M.	Olivier	BOURRON		Stéphane CARPIN		
ST AMANT ROCHE SAVINE	M.	Serge	JOUBERT		Huguette GACHON		
ST ANTHEME	M.	Georges	MORISON		Jean-François GAGNAIRE		
ST BONNET LE BOURG	Mme	Véronique	HAUVILLE		Daniel GREINER		
ST BONNET LE CHASTEL	M.	Simon	RODIER		Véronique RAMEL		
ST CLEMENT DE VALORGUE	M.	Michel	ROCHETTE		Gérard CREPET		
ST ELOY LA GLACIERE	M.	Michaël	COUPAT		Celine PICARD		
ST FERREOL DES COTES	M.	Daniel	FORESTIER		Guy DUCOING		
ST GERMAIN L'HERM	Mme	Chantal	DESGEORGES		Yvette VOISSET		
ST GERVAIS SOUS MEYMONT	M.	Eric	DUBOURGNOUX		Didier COQUEL		

AR PREFECTURE
MARSAC
063-200070761-20201015-2020_15_10_PP-RU
Regu le 20/10/2020

ST JUST	AR PREFECTURE	M.	Francois	CHAUTARD		Jean-Marie HERNANDEZ		
063-200070761-20201015-2020_15_10_FP-AU		Regu le 20/10/2020						
ST MARTIN DES OLMES		M.	Daniel	BARRIER		Mireille LAROCHE		
ST PIERRE LA BOURLHONNE		M.	Philippe	BERNARD		Didier MICHEL		
ST ROMAIN		M.	Marc-Alain	CHARLET		Julien FOUGEROUSE		
ST SAUVEUR LA SAGNE		M.	Roland	CHALENDAR		Christian RICOUX		
STE CATHERINE DU FRAISSE		M.	Jean-Yves	PAULET		Daniel JOLY		
THIOLIERS		Mme	Mireille	FONLUPT		Jean-Michel QUINOT		
TOURS SUR MEYMONT		M.	Denis	COMBRIS		William SAIS	Chantal FACY	
VALCIVIERES		M.	André	VOLDOIRE	X	Michel FAVERSIENNE		
VERTOLAYE		M.	Marc	MENAGER		Vinciane FOURNET FAYARD		
VIVEROLS		M.	Marc	JOUBERT		Claire RICHARD		

Présents : 64

Pouvoirs : 9

votants : 73